

Plan Climat Air Énergie Territorial

FICHES ACTIONS - BILAN MI-PARCOURS

1^{ER} SEMESTRE 2024



Plan Climat Air Énergie Territorial Grand Lieu Communauté

Le PCAET de Grand Lieu a été élaboré en partenariat avec le PETR du Pays de Retz et avec le soutien financier de la Région Pays de la Loire

Rédaction du document initial



18 Boulevard Paul Perrin
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 53 06 61
pauline.dupont@akajoule.com



8 rue de Saint Domingue 44300
NANTES
Tél : 09 84 16 27 84
contact@atmoterra.com



Les Ecosolies
8 rue de Saint-Domingue
44200 NANTES
Tél : 02 40 77 81 82
chloe.jacques@auxilia-conseil.com

Mise à jour du programme d'actions réalisé par Grand Lieu Communauté

Dossier de PCAET

Documents constituant le PCAET

1. Résumé du diagnostic
2. Diagnostic air, énergie et climat
3. Stratégie territoriale
4. Programme d'actions
5. **Fiches actions**
6. Note de prise en compte des avis
7. Synthèse de la consultation du public

Table des matières

Axe 1 : Vers un territoire sobre en énergie	7
1.1.1 Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti public et étudier le potentiel en énergies renouvelables.....	8
1.1.2 Mettre en place un suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement et les formations à l'éco-conduite	10
1.1.3 Accompagner la rénovation du parc d'éclairage public.....	12
1.1.4 Favoriser l'exemplarité interne et territoriale : impliquer tous les agents autour du PCAET et de ses enjeux et des éco-gestes.....	13
1.1.5 Développer un tourisme durable.....	14
1.1.6 Garantir un entretien des espaces publics respectueux de l'environnement	16
1.1.7 Réduire la production des déchets et améliorer le tri et la valorisation des déchets (mise en place du PLPDMA)	17
1.2.1 Lutter contre la précarité énergétique - poursuivre le PIG.....	19
1.2.2 Permettre la performance énergétique des logements du territoire - initier une réflexion sur la mise en œuvre d'une plateforme de rénovation énergétique	21
1.3.1 Développer le covoiturage - Action du PGD	23
1.3.2 Favoriser l'usage des modes doux - Développer la mobilité dé-carbonée - Action du PGD	25
1.3.3 Favoriser la mise en place de plans de mobilité (PDE / PDA) - Action du PGD.....	27
1.3.4 Valoriser le réseau de transports en communs - Action du PGD.....	29
1.3.5 Développer (maintenir) l'offre de services de proximité	32
1.3.6 Disposer d'une offre de commerces de proximité dans chaque commune	33
1.3.7 Développer l'économie locale : implanter des projets économiques qui créent et fixent l'emploi localement.....	35
Axe 2 : Vers un territoire autonome	37
2.1.1 Elaborer un schéma directeur des énergies (développement des énergies renouvelables)	38
2.1.2 Faire émerger des projets d'énergies renouvelables citoyens ou collectif et accompagner le montage technique et financier.....	40
2.1.3 Etre en veille sur les dispositifs d'épargne salariale qui pourraient favoriser le développement de projets d'énergie renouvelable	42
2.2.1 Accompagner les entreprises à l'éco-production, à l'efficacité énergétique et à la valorisation de l'énergie fatale.....	43
2.2.2 Prendre en charge, promouvoir et soutenir le développement des filières bois-énergie et bois construction locale à haute performance environnementale	45
2.2.3 Développer l'économie circulaire au travers de retour d'expériences et d'échanges de bonnes pratiques.....	47
2.3.1 Mettre en place un Programme Alimentaire territorial pour concilier les enjeux alimentaires, agricoles et environnementaux	49
Axe 3 : Vers un territoire préservé et résilient	51
3.1.1 Sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles à la plantation de haies bocagères, à la plantation intra parcellaire et à l'exploitation de la ressource	52
3.1.2 Mettre en œuvre des outils favorisant la biodiversité	54
3.2.1 Poursuivre la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat	56
3.2.2 Intégrer les volets air-climat-énergie dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et d'aménagement du territoire (cahier des charges des lotissements, ZAC)	58
3.3.1 Réaliser un diagnostic complet de la production agricole du territoire	60
3.3.2 Accompagner les exploitations agricoles vers une transition décarbonée tout en maintenant l'élevage et le pâturage sur le territoire.....	62
3.4.1 Préserver la qualité de la ressource en eau	64

3.4.2 Responsabiliser les usagers face à la consommation d'eau.....	66
Axe 4 : Piloter, animer, sensibiliser et informer	67
4.1.1 Multiplier les actions de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique pour les habitants et les scolaires et élaborer un plan de communication PCAET...	68
4.1.2 Mettre en place des liens pratiques d'information sur les transitions	70
4.1.3 Informer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la production d'énergies renouvelables pour faciliter l'acceptation des projets d'envergure.....	71
4.1.4 Informer sur la qualité de l'air intérieur et extérieur.....	72
4.2.1 Structurer la gouvernance politique et technique du PCAET avec le comité des transtions	73
4.2.2 Constituer un réseau local de réflexion et d'actions pour accélérer la transition énergétique	75
4.2.3 Participer activement au réseau des territoires en PCAET	77

Mise à jour des fiches-actions du Plan Climat Air Energie Territorial Grand Lieu

Chaque plan climat-air-énergie territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans conformément à l'article R. 229-51 du code de l'environnement.

Le bilan à mi-parcours, validé par le Conseil communautaire du 26 mars, est disponible sur grandlieu.fr.

Au regard de ce bilan et de l'avancement des actions, il est proposé de mettre à jour les 38 fiches-actions. En synthèse, ces modifications reposent essentiellement sur :

- De **nouvelles stratégies mises en œuvre depuis la validation du Plan Climat** en mars 2020 : stratégie Mobilités, stratégie Développement Economique
- Des nombreuses **évolutions réglementaires** : Loi Climat et Résilience, Loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER), Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), décret tertiaire, SDAGE 2022-27
- De **nouveaux outils** : reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature, création d'un collectif Haies et Mares (HEMA), Plate-forme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), Contrat Local de Santé (CLS)
- Ou leurs **évolutions** : Plan Local de l'Habitat (PLH), Programme d'Intérêt Général (PIG), Conseil en Energie Partagée (CEP), Installations pour la Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)

Ces fiches-actions renforcent les pratiques de travail suivantes : transversalité, implication des acteurs, partage, formations, sensibilisation sur de nouvelles pratiques.

Les modifications importantes apportées sont :

Retrait de 1 action :

- 2.1.3 – « Etre en veille sur les dispositifs d'épargne salariale qui pourraient favoriser le développement de projets d'énergie renouvelable »

L'implication des citoyens est dès à présent intégrée dans la démarche du Schéma Directeur des Energies Renouvelables et ses déclinaisons (cf actions 2.1.1 et 2.1.2). Le dispositif d'épargne salariale ne semble pas pertinent à ce stade pour amplifier le développement des Énergies renouvelables.

Transformation de 3 actions :

- 3.3.2 – « Accompagner les échanges parcellaires entre exploitations agricoles et maintenir l'élevage et le pâturage sur le territoire »
Modifiée par : « **Accompagner la transition des exploitations agricoles dans le but d'assurer la pérennité de l'élevage et du pâturage sur le territoire** »

Le champ de cette action est élargi à l'acculturation des professionnels pour l'identification d'actions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique.

- 4.1.2 – "Mettre en place un guichet unique d'information sur les transitions"
Modifiée par : « **Mettre en place des liens pratiques d'information sur les transitions** »

La mise à disposition d'informations étant indispensable pour renseigner sur les solutions pertinentes permettant les transitions, les moyens proposés ont évolué vers des liens numériques dans un souci de réalisme et de praticité pour les usagers.

- 4.2.2 – « Constituer un réseau local de réflexion et d'actions pour accélérer la transition énergétique »
Modifiée en intégrant ce contenu **dans l'action 4.2.1 « Structurer la gouvernance politique et technique du PCAET »**

L'évolution des instances de pilotage du PCAET avec la mise en place du comité des transitions en 2024 permet au sein de l'action 4.2.1 de répondre au besoin de développer les échanges entre acteurs locaux sur les actions à déployer. En définitive, la plénière des transitions est tout à fait adaptée pour valoriser les retours d'expériences.

Vers un territoire sobre en énergie

AXE 1



Intitulé de l'action	1.1.1 Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti public et étudier le potentiel en énergies renouvelables									
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie									
Objectif stratégique	1.1 Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de Grand Lieu dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire									
Ambitions du territoire pour cette action	Maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques du patrimoine bâti public (mairie, école, équipement sportif...) et de l'éclairage public									
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté et communes									
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Territoire d'Energies 44 (ex-SYDELA)									
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Cette action est mise en œuvre dans le cadre d'application du décret tertiaire et de la loi APER. Elle s'appuie aussi sur les solutions identifiées dans SDEnR (cf. action 2.1.1). Territorialement, en adhérant au Conseil en Energie Partagée, il est possible de bénéficier des services de Territoire d'Energies 44 sur ces points pour mieux définir et mettre en œuvre les actions.</p> <ol style="list-style-type: none"> Etablir un audit énergétique afin de remplacer systématiquement le matériel obsolète énergivore par du matériel "sobre" Réaliser un inventaire et une analyse du patrimoine bâti et de l'éclairage des communes - Etat des lieux général (eau - gaz - électricité - bois) <ul style="list-style-type: none"> Etablir un bilan sur 3 ans d'historique de factures et prévoir une visite de chaque bâtiment Etablir un plan pluriannuel d'investissement (PPI) et accompagner les communes dans leurs projets de construction, de rénovation et de production d'énergie renouvelable (préférer le solaire, l'éolien ou la géothermie) Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés pour la rénovation et la construction Sensibiliser et former les élus, agents et usagers des bâtiments Mettre en place des marchés de performance énergétique pour l'entretien des bâtiments communaux et intercommunaux : <ul style="list-style-type: none"> Identifier les bâtiments pour lesquels ce type de marché est pertinent Mettre en place des marchés de performance énergétique au renouvellement des contrats d'entretien 									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes adhérentes au Conseil en Energies Partagées (CEP) - Nombre de marchés de performance énergétique - Nombre d'audit énergétique réalisé - Nombre de PPI sur la rénovation énergétique réalisé 									
Moyens financiers à consacrer	CEP mise en œuvre par le biais d'une convention : 3 600€ / an + 300€ par bâtiment / an <i>Budget donné ici pour toutes les communes (38080 habitants en 2015). Coût annuel / hab</i>	Moyens financiers estimés <table border="1"> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>					X			
	X									

	<i>réévalué en 2019 pour toute nouvelle adhésion (0.8 € / hab de mémoire).</i>					
Moyens humains à consacrer	Suivi du CEP	Moyens humains estimés				
		X				
Impacts énergétiques	- Maitrise des consommations des bâtiments publics - Valorisation des potentiels Énergies renouvelables lors des projets publics	Impacts énergétiques estimés				
				X		
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés				
					X	
Priorité de l'action	★★★	-	-	-	+	++
Hypothèses et objectifs	Réduction des consommations suite à l'accompagnement du CEP, obj : 20% de baisse des consommations des bâtiments publics et 10% de production d'ÉNERGIES RENEUVELABLES					
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans		Réduction des émissions GES sur 6 ans			
12,7 GWh	6,2 GWh		3 329 tCO2e			

Intitulé de l'action	1.1.2 Mettre en place un suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement et les formations à l'éco-conduite				
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie				
Objectif stratégique	1.1 Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de Grand Lieu dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître le parc de véhicules - Diminuer les consommations de carburant - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Sensibiliser les agents sur l'éco-conduite 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté et communes				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire d'Energies 44 (ex-SYDELA) - Chambre des métiers et de l'artisanat 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser la réflexion sur l'intérêt d'achat de véhicules électriques lors du renouvellement du parc automobile. Il sera rechercher les déplacements décarbonés qui pourront être aussi déclinés sous la forme de mode doux. Ce renouvellement pourra faire l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI). - Elargir la réflexion aux dispositifs d'Installation de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) permettant la bonne utilisation de ces véhicules - Identifier l'opportunité de mise à disposition de Vélos à Assistance Electriques auprès des agents pour les déplacements professionnels. - En lien avec l'action 1.3.1, privilégier le covoiturage et l'optimisation des trajets pour favoriser leur décarbonation (mutualisation, transports en commun...) - Organiser des sessions de formation à l'éco-conduite pour les agents 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de véhicules électriques dans le parc auto public - PPI Renouvellement du parc auto par des véhicules électriques - Nombre d'agents formés à l'éco-conduite par an 				
Moyens financiers à consacrer	Coût VAE :	Moyens financiers estimés			
	<ul style="list-style-type: none"> - environ 1500€ 		X		
Moyens humains à consacrer	Coût formation éco-conduite :	Moyens humains estimés			
	<ul style="list-style-type: none"> - environ 200€/personne 	X			
	0,1 ETP	Impacts énergétiques estimés			
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail pour identification des services opportuns pour la mise en place de VAE - Echanges avec les communes pour identifier et suivre les achats de véhicules moins polluants 				




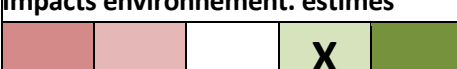
Impacts énergétiques	Economie de carburant par la formation écoconduite à renouveler tous les 3 ans, 3% en moyenne	X				
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés				
Priorité de l'action	★★★				X	
Hypothèses et objectifs	Achat de 5 véhicules électriques par les communes et l'EPCI en remplacement de véhicules essence.					
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions GES sur 6 ans				
0,1 GWh	0,0 GWh	21 tCO2e				

Intitulé de l'action	1.1.3 Accompagner la rénovation du parc d'éclairage public				
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie				
Objectif stratégique	1.1 Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de Grand Lieu dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les consommations d'électricité - Limiter les impacts sur la biodiversité 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté et communes				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Territoire d'Energies 44				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacer les éclairages énergivores et/ou générant de la pollution lumineuse lors du renouvellement des équipements - S'appuyer sur les outils existants (Expertise de Territoire d'Energies 44, Guide AMF-ANCPEN par exemple) pour diminuer la pollution lumineuse - Pratiquer l'extinction, dans la mesure du possible (en privilégiant la sécurité) sur des plages variables et/ou nuits - Faire un lien avec la préservation de la biodiversité et plus particulièrement de la préservation de la trame noire (cf. action 3.1.2) 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes pratiquant l'extinction - taux d'éclairage LED 				
Moyens financiers à consacrer	- Investissements dans des équipements performants	Moyens financiers estimés			
				X	
Moyens humains à consacrer	Travail avec le Sydela pour identifier les zones à rénover en priorité	Moyens humains estimés			
			X		
Impacts énergétiques	Economie d'électricité	Impacts énergétiques estimés			
			X		
Impacts environnementaux	Baisse de la pollution lumineuse	Impacts environnement. estimés			
				X	
Priorité de l'action	★★★☆☆	-	-	-	+
Hypothèses et objectifs	extinction et rénovation, objectif de 50% d'économie sur l'éclairage public				
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions GES sur 6 ans			
1,7 GWh	0,0 GWh	288 tCO2e			

Intitulé de l'action	1.1.4 Favoriser l'exemplarité interne et territoriale : impliquer tous les agents autour du PCAET et de ses enjeux et des éco-gestes				
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie				
Objectif stratégique	1.1 Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de Grand Lieu dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté et communes				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	- ADEME - CPIE				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et mettre en place un programme des formations auprès des agents en lien avec les problématiques et les enjeux climat-air-énergie. Ces formations reposeront sur des moments d'acculturation et de mises en situation suivant les besoins identifiés. - Développer les formations en lien avec les problématiques de la transition écologique et énergétique - Diffuser les guides existants de l'éco-agent et les mettre à disposition des agents de Grand Lieu Communauté et des communes - Mettre en place une politique d'achat durable au sein du service achat - Communiquer en interne (Grand Lieu Communauté et communes) sur la démarche, les ambitions et les objectifs du PCAET (cf. fiche 4.4.1) 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents et élus du territoire formés - Mise en œuvre d'une politique d'achats durables 				
Moyens financiers à consacrer	- Communication interne - Coût de formation	Moyens financiers estimés			
Moyens humains à consacrer	- Organisation des formations - Mise en place et suivi de la politique d'achat	Moyens humains estimés			
Impacts énergétiques	Economie d'énergie et d'eau des collectivités	Impacts énergétiques estimés			
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés			
Priorité de l'action	★★★				

Intitulé de l'action	1.1.5 Développer un tourisme durable				
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie				
Objectif stratégique	1.1 Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de Grand Lieu dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le territoire et son action en faveur du développement durable - Renforcer le positionnement du territoire sur un tourisme « vert » et « doux » - Permettre les déplacements doux au quotidien et mettre en lien territoire touristique et territoire de vie 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté - Service tourisme				
Structure(s) partenaire(s) de l'action					
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Promotion des richesses patrimoniales du territoire et de ses produits, de manière éco-responsable, par un panel de visite de sites, animations, événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découverte du patrimoine naturel, sans le perturber - promotion des produits locaux et des réseaux de producteurs, en lien avec la préservation du territoire (cf. action 2.3.1 PAT) - promotion de vacances sobres et des modes de déplacements doux pour découvrir le territoire et circuler entre les activités proposées - cible précise: touristes/visiteurs et professionnels du tourisme (hébergeurs, activités de loisirs) : café de Grand Lieu <p>Mise à jour du projet touristique (en cohérence avec le PCAET, TEN...) pour la période 2024-2026.</p> <p>Poursuivre les actions du projet touristique 2017-2019 : Développer l'offre d'itinérance vélo en connectant le territoire (Loire à vélo, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le Vignoble et les circuits courts - Accompagner les professionnels du tourisme dans la transition : formations, échanges... vers la réduction de la consommation d'eau, de production de déchets, sensibiliser aux éco-gestes - Sensibiliser les touristes sur la préservation de la ressource et de la biodiversité - Rendre lisible les producteurs locaux 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de kilomètres d'itinéraires vélo reconnus par la Fédération de Cyclotourisme, objectif obtention label (territoire vélo ou base VTT) -Nombre de professionnels touristiques accompagnés (participants aux réunions, formations, engagés dans une démarche/labellisation...) -Nombre de participants aux animations nature (cf.TEN, participants aux animations MdP...) 				
Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - outils de communication - formations - suivi des itinéraires cyclo 	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	Rendre lisible les producteurs locaux : de l'ordre de 5 jours en interne	Moyens humains estimés			
			X		

	accompagnement des professionnels touristiques					
Impacts énergétiques	Peu d'impacts énergétiques direct	Impacts énergétiques estimés				
		X				
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés				
				X		
Priorité de l'action	★ ★ ☆	--	-		+	++

Intitulé de l'action	1.1.6 Garantir un entretien des espaces publics respectueux de l'environnement				
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie				
Objectif stratégique	1.1 Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de Grand Lieu dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté et communes				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	- CNFPT - Autres organismes de formation				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Dans le cadre de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN) et de son programme d'actions 2022-25 (en lien avec l'action 3.1.2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - échanger régulièrement avec les services techniques de Grand Lieu Communauté et des communes pour mettre en oeuvre sur le territoire des modes d'entretien permettant de répondre aux enjeux environnementaux : biodiversité, ressource en eau, déchets... - former de manière mutualisée les agents et les élus sur les différentes thématiques : préservation de la biodiversité dans l'aménagement et l'entretien des espaces publics, limitation de l'arrosage - sensibiliser les usagers et le grand public sur ces changements de pratiques et les possibilités de le faire chez soi - mettre en oeuvre des techniques peu carbonées permettant de préserver la biodiversité : plan de gestion écologique, fauche tardive, paillage... 				
Indicateurs de suivi	- Nombre de formations réalisées - Sites en gestion différenciée				
Moyens financiers à consacrer	- Coût des formations	Moyens financiers estimés 			
Moyens humains à consacrer	- Organisation des formations et des rencontres	Moyens humains estimés 			
Impacts énergétiques	Peu d'impacts énergétiques	Impacts énergétiques estimés 			
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés 			
Priorité de l'action	★★★☆☆	-	-	+	+++

Intitulé de l'action	1.1.7 Réduire la production des déchets et améliorer le tri et la valorisation des déchets (mise en place du PLPDMA)			
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie			
Objectif stratégique	1.1 Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de Grand Lieu dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire			
Ambitions du territoire pour cette action	Préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets dans le but notamment de : - Réduire les déchets ménagers et assimilés - Réduire les déchets d'activités économiques			
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté			
Structure(s) partenaire(s) de l'action	- Communes - CPIE - FFB - CAPEB - Groupements d'artisans - Association de sensibilisation à l'environnement et à la réduction des déchets			
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	Mettre en œuvre le PLPDMA 2019-2025 dont les objectifs stratégiques identifiés à ce jour sont les suivants : 1. Réduire, trier et valoriser les déchets organiques : <ul style="list-style-type: none"> • incitation au compostage individuel et collectif • lutte contre le gaspillage alimentaire • valorisation des déchets verts - broyage des branchages 2. Eco-exemplarité et éco-manifestation et éco-gestes : <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des consommables • Sensibilisation du grand public, des acteurs économiques et des services publics • Promotion et accompagnement d'événements « zéro déchet » promo 3. Réduire les déchets des entreprises du BTP <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire • réduction du tonnage de gravats en déchèterie 4. Promotion de la réparation et du réemploi <ul style="list-style-type: none"> • diagnostic des acteurs • étudier la faisabilité de la mise en place d'une ressourcerie/recyclerie 			
Indicateurs de suivi	- Tonnage des déchets par typologie (déchets verts, OMA, DMA, gravats) - ratio de DMA produits par habitants et par an - Nombre d'actions de communication et de sensibilisation			
Moyens financiers à consacrer	75 000 € dont :		Moyens financiers estimés	
			X	

	- 50 000 € par an : mise en œuvre du programme d'actions (y compris achat de composteurs) - 25 000 € par an : suivi et animation du PLPDMA Dont 10 000 €/an pour les animations à l'attention des établissements scolaires					
Moyens humains à consacrer	0,5 ETP - Temps d'agent Grand Lieu Communauté pour le suivi et l'évaluation - Temps d'animation auprès des scolaires ou à l'occasion de manifestations	Moyens humains estimés				
				X		
Impacts énergétiques	Impact énergétique indirect	Impacts énergétiques estimés				
		X				
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés				
				X		
Priorité de l'action	★★★	-	-		+	+++
Hypothèses et objectifs	Potentiel de réduction des déchets (PLPDMA) : - Déchets verts : - 42 kg/hbt - Ordures ménagères résiduelles : - 15 kg/hab - Ordures ménagères assimilées : - 2 kg/hab - Déchets d'activité des entreprises : - 45 kg/hab - Déchets de déchèterie : - 8 kg/hab					
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions GES sur 6 ans				
0,0 GWh	0,0 GWh	1 677 tCO2e				

Intitulé de l'action	1.2.1 Lutter contre la précarité énergétique - poursuivre le PIG				
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie				
Objectif stratégique	1.2 Favoriser un parc bâti économe en énergie				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un guichet unique d'information et de conseil à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables - Diminuer la précarité énergétique sur le territoire 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - PETR - Grand Lieu Communauté 				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - ANAH - DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE - DDTM 44 - CITEMETRIE - CLIC - CCAS - CAPEB - FFB 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une cartographie du territoire sur la performance moyenne des bâtiments à partir des DPE et orienter les propriétaires de biens "en défaut" à réhabiliter • Poursuivre le PIG ou un autre format dispositif d'opération programmée: • convention entre le PETR et l'ANAH renouvelé pour la période 2022-2023 et pour l'année 2024 • Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH pour mieux qualifier les besoins d'intervention sur le parc privé et choisir entre la poursuite d'un PIG ou le lancement d'une OPAH • Suivi – animation : <ul style="list-style-type: none"> - Animation – communication autour du dispositif (réunions d'information auprès des élus, artisans et professionnels du bâtiment, CLIC, articles de presse et dans les magazines des collectivités) - Mise en œuvre de permanences de l'opérateur (CITEMETRIE) pour les particuliers - Diagnostics énergétiques - Montage des dossiers et suivi jusqu'à l'attribution des subventions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Propriétaires occupants modestes et très modestes pour des travaux d'économie d'énergie : 105 dossiers sur 3 ans ▪ Bailleurs pour travaux d'économie d'énergie : 9 dossiers sur 3 ans • Poursuivre le guichet unique 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de logements réhabilités - Nombre de personnes accueillies à l'occasion des permanences 				
Moyens financiers à consacrer	Aides aux travaux (y compris aides au maintien à domicile) : 120 000 € pour 3 ans Aides à l'animation : 25 000 € pour 3 ans	Moyens financiers estimés			
			X		
Moyens humains à consacrer	0,15% d'ETP	Moyens humains estimés			
		X			

Impacts énergétiques	Diminution des consommations des ménages modestes	Impacts énergétiques estimés				
				X		
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés				
					X	
Priorité de l'action	★★★	-	-	-	+	++
Hypothèses et objectifs	Objectif de 105 dossiers de propriétaires occupants sur 3 ans (début en mars 2018) et 9 dossiers de bailleurs					
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions GES sur 6 ans				
4,7 GWh	0,0 GWh	608 tCO2e				

Intitulé de l'action	1.2.2 Permettre la performance énergétique des logements du territoire - initier une réflexion sur la mise en œuvre d'une plateforme de rénovation énergétique
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie
Objectif stratégique	1.2 Favoriser un parc bâti économe en énergie
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre d'accompagnement à la rénovation énergétique (du diagnostic à la mise en œuvre de solutions) financée par le service public - Améliorer la performance énergétique du bâti privé - Réduire les consommations d'énergie liées au secteur résidentiel - Lutter contre la précarité énergétique - Accompagner et inciter les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique - Mobiliser les professionnels de l'immobilier et du bâtiment
Structure(s) pilote(s) de l'action	Coordination par le PETR
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - CAPEB - ADEME - ANAH - Région - Alisée - autres associations
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la PTRE lancée en 2022 : poursuite pour l'année 2024 puis étudier l'opportunité d'un dispositif commun (PTRE – PIG/OPAH) – cf. action 1.2.1 • A destination des ménages : <ul style="list-style-type: none"> - Engager une campagne de communication et d'animation sur 3 ans : brochure, distribution aux partenaires, informations aux communes, organisation de 3 animations par an afin de couvrir les 9 communes du territoire sur 3 ans - Suivre régulièrement la fréquentation de la plateforme et ajuster la communication au besoin - Rendre plus lisible le dispositif en l'intégrant mieux au guichet unique de l'habitat (numéro unique) - • A destination des professionnels : <ul style="list-style-type: none"> - Structurer un réseau autour de la plateforme (artisans, bureaux d'études, banques, agences immobilières, notaires...) - Animer des sessions de formation pour participer à la dynamique territoriale (à destination des partenaires privés et des communes) - Inciter les professionnels à se labelliser RGE - A destination des entreprises du petit tertiaire privé (moins de 1000m2) : lancer un plan de communication et d'animation pour faire connaître l'offre proposée par le PTRE • Favoriser la réalisation d'opérations exemplaires : <ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter et mettre en place le label E+C- - Soutenir la structuration de réseaux d'artisans oeuvrant à l'éco-rénovation et favorisant l'utilisation de matériaux biosourcés

	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et à la problématique Radon en cas de rénovation (cf. action 4.1.4) 				
Indicateurs de suivi	- Budget de fonctionnement de la plateforme - Nombre de sessions de formation à destination des professionnels - Nombre de propriétaires accompagnés par la plateforme par an				
Moyens financiers à consacrer	35k€_45k€/ an pour une prestation de suivi et d'animation de la plateforme <i>Le dimensionnement peut varier en fonction de l'évolution des dispositifs et des financements de l'Etat et de la Région</i>	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	0,5 ETP : accueil et suivi des dossiers	Moyens humains estimés			
					X
Impacts énergétiques	Large public touché, action structurante <i>Le résidentiel représente 23% des consommations d'énergie du territoire</i>	Impacts énergétiques estimés			
				X	
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés			
				X	
Priorité de l'action	★☆☆				
Hypothèses et objectifs	Objectif de 100 dossiers de rénovation performantes accompagnés par an au bout de 5 ans				
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans		Réduction des émissions GES sur 6 ans		
4,6 GWh	0,0 GWh		596 tCO2e		

Intitulé de l'action	1.3.1 Développer le covoiturage - Action du PGD
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie
Objectif stratégique	1.3 Se déplacer sobrement sur le territoire
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter le maillage d'aires de covoiturage du territoire afin de réduire l'autosolisme des actifs du territoire - Doter les aires de covoiturage d'espaces de stationnement sécurisés pour les vélos et les Vélos à Assistance Electrique - Développer la multimodalité
Structure(s) pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Lieu Communauté - service mobilité - Communes - Département
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - CEREMA - Ademe - Sydela - PETR - Intercommunalités limitrophes - Associations - Ouestgo gion - Pôle Métropolitain
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Actualisation – Stratégie Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Potentiel de développement de lignes de covoiturage - Valorisation du covoiturage <p>- Adhésion à OuestGo</p> <p>- Animations autour du covoiturage</p> <p>- Projets d'aires de covoiturage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension de l'aire des Gros Cailloux, au Bignon (réalisation en 2020) • Aménagement d'une nouvelle aire sur le site de la Boule d'Or, au Bignon (croisement RD 937 et RD 62) (réalisation en 2021) • Aménagement d'une nouvelle aire sur le site de l'Hommeau, à Montbert (RD 57) (réalisation en 2019) • Aménagement d'une nouvelle aire à Viais (Viais 1 – réalisation en 2022) • Etude d'une nouvelle aire sur le site de l'échangeur de l'A83, à Montbert (site ASF) (projet en stand-by à ce jour) • Extension d'autres aires en saturation (à définir au fur et à mesure des besoins) <p>Dès 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une étude sur l'expérimentation de voies de circulation dédiées au covoiturage : route de Pornic et A83 dans le cadre du contrat de réciprocité entre le Pays de Retz et Nantes Métropole <p>Dès 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une expérimentation de voie de circulation dédiée à la circulation bus / covoiturage sur l'A83 - Lancement d'une étude de ligne de covoiturage le long de la RD 137

	<p>- Etudes sur un système unifié à l'échelle du bassin de mobilité Centre-Loire Atlantique de valorisation du covoiturage planifié.</p> <p>Dès 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'études de lignes de covoiturage sur d'autres faisceaux - Lancement d'un système unifié d'incitation au covoiturage à l'échelle du bassin de mobilité - Réflexions autour de l'animation du covoiturage à l'échelle du bassin de mobilité 					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de d'aires nouvelles - Nombre d'inscrits sur les plateformes opérateurs de covoiturage - Nombre de trajets réalisés 					
Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Aires de covoiturage : enveloppe de 70k€ HT Service de lignes de covoiturage : enveloppe estimée 15k€ HT / étude de ligne. -Budget de déploiement non estimé à ce jour. - Temps complémentaire à investir dans les échanges et la communication. - Définir la participation de Grand Lieu Communauté et/ou des communes : <ul style="list-style-type: none"> - La prise en charge du Département - PPI acté sur les mobilité et les fonds de concours 	Moyens financiers estimés				
			X			
Moyens humains à consacrer	<p>10% ETP pour Grand Lieu Communauté : relais entre le département et les communes + suivi du PGD</p> <p>Embauche d'une chargée de mission mobilité pour l'ensemble des sujets liés à la mobilité</p>	Moyens humains estimés				
		X				
Impacts énergétiques	Réduction des consommations d'énergie liées au transport	Impacts énergétiques estimés				
			X			
Impacts environnementaux	<p>Baisse des GES et des polluants atmosphériques liés au transport</p> <p>Amélioration du cadre de vie (moins de bruit, solidarité renforcée, création de lien social)</p>	Impacts environnement. estimés				
		--	-	X	+	++
Priorité de l'action	★★★					
Hypothèses et objectifs	Objectif : faire baisser de 2,5% les consommations du transport routier					
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans		Réduction des émissions GES sur 6 ans			
25,5 GWh	0,0 GWh		6 600 tCO2e			

Intitulé de l'action	1.3.2 Favoriser l'usage des modes doux - Développer la mobilité dé-carbonée - Action du PGD
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie
Objectif stratégique	1.3 Se déplacer sobrement sur le territoire
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des infrastructures cyclables pour favoriser les déplacements vélos entre les zones et parcs d'activités, bourgs et villages, en lien avec les territoires voisins - Proposer des stationnements vélos sécurisés - Favoriser l'intermodalité sur le territoire et en lien avec les territoires voisins - Proposer des services permettant le développement de la pratique du vélo sur le territoire
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté - service mobilité
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - DREAL - Département - Région - Délégation routières départementales du Pays de Retz et du Vignoble - Ademe (si financement dans le cadre de l'AAP vélo) - Sydela - PETR - Intercommunalités limitrophes dont Nantes Métropole
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Actualisation - stratégie mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements cyclables entre les communes et le réseau métropolitain - Mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique longue durée - Accompagner les communes dans la réalisation de leurs SDMA communaux - Mettre en place des actions de prévention vélos dans les écoles <p>En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation en comité de pilotage du Schéma Directeur des Modes Doux (SDMD) : plus de 100 kilomètres de liaisons cyclables d'intérêt communautaire identifiées <p>En 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du Plan Global de Déplacements de Grand Lieu Communauté intégrant le Schéma Directeur des Modes Doux (SDMD) - Identification d'environ 40 km de liaisons cyclables à aménager d'ici fin 2025 (sous réserve des faisabilités techniques, financières, de foncier et d'opportunités d'aménagements) - Implantation de consignes vélos sécurisées sur le territoire : 1 par commune <p>Dés 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes, acquisitions foncières et aménagements de liaisons cyclables identifiés comme prioritaires - Continuité de la mise en œuvre des liaisons cyclables sur le territoire <p>En 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'opération 100 vélos (subvention à l'achat de VAE)

	En 2023 : <ul style="list-style-type: none"> Transformation de l'opération 100 vélos en opération "Tous à vélo" (25 000€ de budget) Etudes pour la mise en place d'un service de location de vélos, en partenariat avec le Département de Loire-Atlantique (mise en service : avril 2024) Poursuite de la réalisation des itinéraires cyclables intercommunautaires Accompagnement technique des communes dans la réalisation de leurs Schémas Directeurs 					
Indicateurs de suivi	- Nombre de kilomètres de liaisons cyclables intercommunautaires réalisés - Nombre de kilomètres de liaisons cyclables - Nombre de stationnements sur consignes sécurisées - Nombre de personnes bénéficiaires des services vélos (aide achat, réparation, location,...)					
Moyens financiers à consacrer	9 M€ dans le SDMD 3,5 M€ pour aménagements prioritaires Infrastructures : Enveloppe d'aménagements estimée à 3,5 millions d'euros sur les 40 kilomètres identifiés comme prioritaires (2019-2025) Montant total d'aménagements estimé à plus de 9 millions d'euros dans le SDMD Prise en charge de Grand Lieu Communauté sur les itinéraires d'intérêt communautaire Stationnements vélos (coûts estimatifs) : - Arceau simple : ~150 € HT/place - Arceaux abrités : ~600 € HT/place - Consigne individuelle ou collective : ~1 500 à 2 000 € HT/place	Moyens financiers estimés				
						X
Moyens humains à consacrer	10% ETP Embauche d'une chargée de mission mobilité pour l'ensemble des sujets liés à la mobilité	Moyens humains estimés				
		X				
Impacts énergétiques	Réduction des consommations d'énergie liées au transport	Impacts énergétiques estimés				
				X		
Impacts environnementaux	Baisse des GES et des polluants atmosphériques liés au transport Amélioration du cadre de vie (moins de bruit, solidarité renforcée, création de lien social)	Impacts environnement. estimés				
					X	
Priorité de l'action	★☆☆	--	-		+ + +	
Hypothèses et objectifs	Objectif : faire baisser de 1,5% les consommations du transport routier					
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans		Réduction des émissions GES sur 6 ans			
15,3 GWh	0,0 GWh		3 900 tCO2e			

Intitulé de l'action	1.3.3 Favoriser la mise en place de plans de mobilité (PDE / PDA) - Action du PGD
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie
Objectif stratégique	1.3 Se déplacer sobrement sur le territoire
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les usages alternatifs à la voiture - Définir et structurer une démarche pour la réalisation de plans de mobilité - Réduire les déplacements pendulaires et les émissions de GES et de polluants atmosphériques / consommations d'énergie associées
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté - service mobilité
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - ADEME - ALISEE - PETR - EPCI voisins et Nantes Métropole - Transporteurs - Associations d'entreprises - Entreprises (salariés) - CCI - SYDELA - Région - ORACE - Département
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Actualisation - stratégie mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des entreprises à la réalisation de Plans de Déplacements des Entreprises (PDE) - Faire du lien avec autres actions de la stratégie : transport en commun, vélo... <p>Déjà engagé : déjà engagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication autour des mobilités : <ul style="list-style-type: none"> • Cellule Grand Lieu Développement • Petit Déjeuner des Entreprises <p>Dès 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au Challenge de la mobilité 2019, durant la semaine européenne de la mobilité durable (du 16 au 22 septembre 2019), pour sensibiliser, valoriser les pratiques, connaître les besoins et intérêts et initier les établissements à la mise en place d'un plan de mobilité - défi proposé par l'ADEME et Alisée - Structuration d'une démarche de plan de mobilité, avec les établissements intéressés et volontaires <p>Dès 2020 :</p> <p>Finalisation de la démarche et accompagnement progressif des établissements qui souhaitent adhérer à la démarche. Les étapes seront progressives, selon l'intérêt et l'envie de chacun des établissements et salariés. Un cadre général sera proposé (boîte</p>

	à outils, charte...) et chaque établissement ou groupe d'établissement pourra adapter ce cadre à son contexte.				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants au Challenge de la mobilité (Défi Mobilité en Pays de La Loire) - Nombre d'établissements participants au Défi Mobilité - Nombre d'employeurs accompagnés ? - Nombre de salariés sensibilisés ? - Evolution des parts modales des actifs du territoire (changement de pratiques) 				
Moyens financiers à consacrer	Enveloppe estimative de 15 000 € HT/PDE-PDA Animation / communication estimée à 10 000€ HT pour 3 ans	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	10%ETP Embauche d'une chargée de mission mobilité pour l'ensemble des sujets liés à la mobilité	Moyens humains estimés			
		X			
Impacts énergétiques	réduction des consommations d'énergie relatives au transport	Impacts énergétiques estimés			
			X		
Impacts environnementaux	Baisse des GES et des polluants atmosphériques liés au transport Amélioration du cadre de vie (moins de bruit, solidarité renforcée, création de lien social)	Impacts environnement. estimés			
				X	
Priorité de l'action	★★★	--	-	+	+++
Hypothèses et objectifs	augmenter le taux d'occupation moyen de 1,2 pers/véhicule (moyenne nationale) à 1,4 pers/véhicule pour les trajets domicile/travail				
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions GES sur 6 ans			
45,4 GWh	0,0 GWh	11 700 tCO2e			




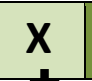

Intitulé de l'action	1.3.4 Valoriser le réseau de transports en communs - Action du PGD
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie
Objectif stratégique	1.3 Se déplacer sobrement sur le territoire
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'usage de la voiture individuelle - Augmenter le report modal de la voiture vers le transport en commun - Faciliter les pratiques d'intermodalité
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté - service mobilité
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Etat - Région - Conseil Départemental - CEREMA - Ademe - PETR - Intercommunalités limitrophes - Nantes Métropole - Transporteurs
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Actualisation - stratégie mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les liaisons existantes Aléop' (lignes régulières et transport à la demande) - Travailler à la mise en accessibilité des points d'arrêts - Lancer des études de potentiel pour de nouvelles lignes (ne sera pas lancé avant 2025) <p>- Dialogue avec les acteurs partenaires de manière continue, en particulier la Région (réseau Aléop), Nantes Métropole et le Pôle Métropolitain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'échanges (politique et technique) • Participation à l'étude mobilité pour l'élaboration du Schéma Régional des Transports <p>- Participation à l'expérimentation d'une agence d'information et de vente des titres des AOM intervenant sur le territoire de Grand Lieu Communauté, en partenariat avec la Région (Cadre de l'étude mobilité pour l'élaboration du Schéma Régional des Transports)</p> <p>- Amélioration progressive de l'offre interurbaine de transport en commun du réseau Aléop sur le territoire (B2), selon les besoins, avec la Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2017-2018 : 1 nouveau car à plancher bas sur les lignes 12 et 12 Express + 5 cars à plancher bas sur le lot de la ligne 62 • 2018-2019 : 1 car neuf sans plancher bas sur la ligne 180 + 1 car de 15 mètres, plu-capacitaire, sur la ligne 12 • Rentrée 2019 (sous réserve de confirmation officielle) : +1 aller-retour sur la ligne 12 / +1 aller-retour sur la ligne 12 express et Introduction d'un car au gaz sur la ligne 12

	<ul style="list-style-type: none"> • Juillet 2024 : mise en place de la nouvelle offre socle de Transport à la Demande, sur les territoires de GRAND LIEU COMMUNAUTÉ et Sud Retz Atlantique • Juillet 2025 : restructuration des lignes Aléop', dans le cadre du renouvellement de DSP / Echanges techniques et politiques en amont sur 2023. <p>- Valorisation des services existants et leur articulation : lignes structurantes (312, 313, 362, 370 et 380), Transport à la Demande (TAD) et transport solidaire en émergence.</p> <p>- Amélioration des liaisons en transport en commun avec la Métropole nantaise (B3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser la complémentarité entre le réseau interurbain Aléop' et le réseau urbain de la TAN • Etudier la faisabilité du prolongement (ligne C4) ou de la création d'une ligne de transport en commun structurante de la métropole nantaise (réseau TAN) jusqu'à l'échangeur du Taillis <p>- Etude des possibilités « d'ouvrir » le réseau de transport scolaire à d'autres usages (B6)</p> <p>En 2025 :</p> <p>- Etude du potentielle réalisation de lignes de transport en commun intracommunautaires (B8)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre les communes • Navette de desserte des PA de Grand Lieu Communauté adaptées aux horaires de travail • 				
Indicateurs de suivi	<p>- Fréquentation des services de transports à la demande</p> <p>- Nombre de services supplémentaires sur les lignes régulières Aléop'</p>				
Moyens financiers à consacrer	<p>Temps investi dans les échanges avec les partenaires</p> <p>+ coût éventuel d'une mission spécifique commanditée à un bureau d'études</p> <p>Enveloppe estimative pour la gestion d'une ligne de transport en commun proposant une desserte intracommunautaire non définie</p>	Moyens financiers estimés			
Moyens humains à consacrer	<p>5% ETP</p> <p>Embauche d'une chargée de mission mobilité pour l'ensemble des sujets liés à la mobilité</p>	Moyens humains estimés			
Impacts énergétiques	<p>Réduction des consommations d'énergie relatives au transport</p>	Impacts énergétiques estimés			
Impacts environnementaux	<p>Baisse des GES et des polluants atmosphériques liés au transport</p> <p>Amélioration du cadre de vie (moins de bruit, solidarité renforcée, création de lien social)</p>	Impacts environnement. estimés			
		X			
		X			
				X	
		--	-	X +	++

Priorité de l'action	★★★	
Hypothèses et objectifs	Objectif : faire baisser de 1% les consommations du transport routier	
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions GES sur 6 ans
9,2 GWh	0,0 GWh	2 400 tCO ₂ e

Intitulé de l'action	1.3.5 Développer (maintenir) l'offre de services de proximité				
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie				
Objectif stratégique	1.3 Se déplacer sobrement sur le territoire				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer à la population une offre de services satisfaisante tant quantitativement que qualitativement - Redynamiser les centres villes - Limiter les déplacements quotidiens en voiture individuelle - Favoriser l'emploi sur le territoire - Encourager le télétravail - Développer des espaces de télétravail et de coworking 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté - Service Développement Économique				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Nantes Métropole - PETR (contrat de réciprocité signé avec Nantes Métropole) - Porteurs de projets privés 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Développement de pôles de services de proximité sur les parcs d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre de services cohérente sur des sites identifiés permettant de limiter le déplacement des usagers des parcs d'activités : pôles de services avec espaces de restauration, crèches, salles de sport, lieux de convivialité, conciergeries, vélos en libre service, etc... <p>Télétravail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'offre d'espaces de télétravail existante, encourager son développement et accompagner l'émergence de nouveaux espaces <p>Poursuivre les échanges en cours sur le télétravail et le coworking avec Nantes Métropole et les intercommunalités voisines dans le cadre du contrat de réciprocité.</p>				
Indicateurs de suivi	- Nombre d'espaces de coworking				
Moyens financiers à consacrer	- Moyens de communication - Acquisition et/ou rénovation de locaux pour l'accueil de services	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	Accompagnement et suivi de projets Retours d'expériencesRetour d'expérience	Moyens humains estimés			
			X		
Impacts énergétiques	Diminution du transport domicile travail	Impacts énergétiques estimés			
			X		
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés			
				X	
Priorité de l'action	★★★				

Intitulé de l'action	1.3.6 Disposer d'une offre de commerces de proximité dans chaque commune				
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie				
Objectif stratégique	1.3 Se déplacer sobrement sur le territoire				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Créer de l'emploi local - Redynamiser les centres villes - Réduire les déplacements en voiture - Recréer une offre locale de produits et de services correspondant à la demande 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Communes				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Lieu Communauté - Banques - Chambre de Commerces et de l'Industrie - Chambre des Métiers et de l'Artisanat 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Actualisée avec la nouvelle stratégie de développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'artisanat, le commerce et les services : accompagner les projets, soutenir productions locales, valoriser l'offre, développer les débouchés Lancer des appels à projet / démarcher des acteurs locaux et économiques régionaux • Soutenir les porteurs de projet : <ul style="list-style-type: none"> - proposer des locaux commerciaux (en centralité ou autour d'un pôle attractif) à mettre à disposition des porteurs de projets - disposer d'un site disponible pour les producteurs locaux et les marchands ambulants • Fournir des outils opérationnels d'accompagnement et d'aide à l'installation pour les porteurs locaux, telle que "Ma boutique à l'essai" • Accompagner les commerçants de proximité pour valoriser l'offre commerciale locale (événementiel, animations) et développer des débouchés de vente locale (commerce numérique, etc.), telle que la carte d'achat "J'achète Grand Lieu" • OEuvrer à l'attractivité du territoire (aménagements, offre de transports...) incitant les entreprises à s'installer 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'appels à projet lancés - Nombre de porteurs de projet identifiés 				
Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition et/ou rénovation de locaux pour l'accueil de commerces - Lancement des appels à projet 	Moyens financiers estimés			
			X		
Moyens humains à consacrer	<p>1 ETP</p> <p>Un agent du développement économique à plein temps</p>	Moyens humains estimés			
				X	
Impacts énergétiques	réduction des déplacements	Impacts énergétiques estimés			
		X			

Impacts environnementaux	Amélioration de la qualité de l'air	Impacts environnement. estimés				
						
Priorité de l'action	★★★	-	-	-	+	+++

Intitulé de l'action	1.3.7 Développer l'économie locale : implanter des projets économiques qui créent et fixent l'emploi localement									
Axe stratégique	1. Vers un territoire sobre en énergie									
Objectif stratégique	1.3 Se déplacer sobrement sur le territoire									
Ambitions du territoire pour cette action	<p>- Développer les villages d'entreprises pour favoriser la synergie, l'échanges et la mutualisation entres entreprises et ainsi limiter les déplacements domicile travail en rapprochant les lieux de travail</p> <p>- Inciter à l'intensification des parcs d'activités (densification, optimisation foncière) pour permettre une limitation des déplacements et faciliter/favoriser les déplacements non motorisés au sein des parcs d'activités</p>									
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté - Service développement économique									
Structure(s) partenaire(s) de l'action	- Promoteurs privés									
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Villages d'entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les villages d'entreprises, qui en plus de favoriser la mixité des activités et la sobriété foncière, permettent de favoriser les échanges et le partenariat entres entreprises voisines <p>Parcs d'Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les opérations d'extension des parcs d'activités en lien avec les exigences du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et en tenant compte de nouveaux enjeux : réaliser des voies douces, mettre en place un réseau de transport en commun, favoriser le covoiturage, inciter les nouvelles entreprises qui s'installent à mettre en place des démarches éco responsables (transition énergétique et écologique)... • Développer une stratégie d'optimisation/d'intensification des parcs d'activités • Accompagner l'émergence de nouveaux produits immobiliers (constructions en étage, parkings silos...) 									
Indicateurs de suivi	<p>- Nombre de villages d'entreprises réalisés</p> <p>- Superficie foncière ayant fait l'objet d'une optimisation</p> <p>- Linéaires de voies douces réalisées sur les parcs d'activités</p>									
Moyens financiers à consacrer	Aménagements qualitatifs des parcs d'activités, favorisant les déplacements doux	Moyens financiers estimés <table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> </table>							X	
			X							
Moyens humains à consacrer	Temps d'animation du service développement économique et emploi	Moyens humains estimés <table border="1"> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>					X			
	X									
Impacts énergétiques	Action qui diminuera les consommations d'énergie des entreprises et du transport domicile-travail mais qui n'impacte pas directement les économies d'énergie	Impacts énergétiques estimés <table border="1"> <tr> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				X				
X										

Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés				
			X			
Priorité de l'action	★☆☆	-	-	-	+	+ + +




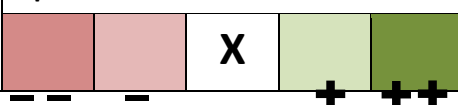
Vers un territoire autonome

AXE 2



Intitulé de l'action	2.1.1 Elaborer un schéma directeur des énergies (développement des énergies renouvelables)
Axe stratégique	2. Vers un territoire autonome
Objectif stratégique	2.1 Développer les énergies renouvelables
Ambitions du territoire pour cette action	Disposer d'une programmation énergétique à l'échelle du territoire de Grand Lieu pour : - freiner la consommation et améliorer l'efficacité énergétique - identifier le potentiel de production d'énergies renouvelables - augmenter l'utilisation d'énergies renouvelables
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté
Structure(s) partenaire(s) de l'action	- Territoire d'Energies 44 - AILE - Chambre d'Agriculture - RECIT
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Réaliser une étude avec Territoire d'Energies 44 (ex SYDELA) pour identifier l'ensemble des gisements énergétiques par filière Énergies renouvelables (solaire, éolien, chaleur) et par cible (grands sites, bâtis, méthanisation) sous la forme d'un accompagnement fort du groupe de travail et des acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 (2023) : identification des potentiels par atelier en acculturation, visites de sites et rencontres d'acteurs du territoire. Priorisation en cohérence avec les objectifs du PCAET sur le développement des Énergies renouvelables. Détermination des modes de gestion de ces productions énergétiques. - Phase 2 (2024) : réalisation d'études de faisabilités des sites identifiés, définition des partenariats et des modes de gestion de chaque projet. Elaboration d'un programme d'actions de 5 à 10 ans <p>Ce schéma directeur se fera en étroite relation avec les communes, dans le cadre des procédures d'urbanisme correspondantes, de leur gestion du patrimoine bâti et du montage des sociétés de gestion issus des partenariats préalablement identifiés.</p> <p>Les rendus de ce schéma seront construits avec les communes de telle sorte qu'ils puissent être valorisés par les communes et l'EPCI dans leurs obligations de définition de zones d'accélération des énergies renouvelables préconisées par la Loi APER. Ce schéma prendra en compte l'application des règles concernant l'installation d'ombrières et de panneaux sur les bâtiments définies par la Loi APER.</p> <p>Il sera recherché l'association des citoyens dans la participation à ces projets et plus particulièrement aux grands sites. L'association RECIT sera sollicitée pour expliquer au groupe de travail l'intérêt de la démarche et pour mobiliser les personnes intéressées localement, en lien avec l'action 2.1.2.</p> <p>Plus largement, de la communication sera réalisée auprès de la population pour expliquer la démarche et l'intérêt de ces projets, en lien avec les actions 4.1.1 et 4.1.3.</p>

Indicateurs de suivi	- Evolution de la production d'énergies renouvelables				
Moyens financiers à consacrer	conventionnement avec Territoire d'Energies 44 = 16 500 € HT, déduit des aides de l'ADEME et du Département de Loire-Atlantique	Moyens financiers estimés			
				X	
Moyens humains à consacrer	- Travail avec Territoire d'Energies 44 pour pilotage du schéma et organisation - Communication et animation	Moyens humains estimés			
			X		
Impacts énergétiques	Augmentation de la production d'énergie renouvelable	Impacts énergétiques estimés			
			X		
Impacts environnementaux	A voir en fonction des commentaires en <i>italiques</i>	Impacts environnement. estimés			
				X	
Priorité de l'action	★★★ - - - + + +				
Hypothèses et objectifs	Le schéma directeur permettra de faciliter le déploiement des différentes filières énergétiques afin d'atteindre l'objectif de production d'énergies renouvelables du PCAET en 2030 de 207 GWh.				
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions GES sur 6 ans			
0,0 GWh	57,4 GWh	6 900 tCO2e			

Intitulé de l'action	2.1.2 Faire émerger des projets d'énergies renouvelables citoyens ou collectif et accompagner le montage technique et financier				
Axe stratégique	2. Vers un territoire autonome				
Objectif stratégique	2.1 Développer les énergies renouvelables				
Structure(s) pilote(s) de l'action	- Grand Lieu Communauté - RECIT				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	- Territoire d'Energies 44 - Chambre d'Agriculture - Association AILE - Energie Partagée				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Sensibiliser le groupe de travail portant le SDEnR (cf action 2.1.1) à l'implication des citoyens et leurs participations aux futurs projets de développement des énergies renouvelables.</p> <p>Identifier dans les partenariats dédiés aux montages des différents projets (principalement sur les grands sites photovoltaïques et éoliens) les possibilités d'adhésion de collectifs citoyens à la gouvernance et au financement des projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Co-construire un programme d'actions concret avec la collectivité pour permettre la mobilisation autour d'un projet territorial d'énergie renouvelable citoyen. ➤ Outiller les groupes pour lancer la mobilisation financière des citoyens et des partenaires publics. <p><i>En cas de mise en place de panneaux solaires : vigilance vis-à-vis des aspects paysagers, patrimoniaux et des Trames Vertes et Bleues, favoriser les panneaux sur du foncier déjà existant et réfléchir à une filière de recyclage des panneaux sur le territoire</i></p> <p><i>En cas de mise en place d'éolien : vigilance avec les zones Natura 2000 et les Trames Vertes et Bleues</i></p>				
Indicateurs de suivi	- Nombre d'initiatives citoyennes sur le territoire - Nombre de projets en production				
Moyens financiers à consacrer	De 5 à 15k€ / an selon la commande	Moyens financiers estimés 			
Moyens humains à consacrer	Selon la demande	Moyens humains estimés 			
Impacts énergétiques		Impacts énergétiques estimés 			
Impacts environnementaux	A voir en fonction des commentaires en <i>italiques</i>	Impacts environnement. estimés 			

Priorité de l'action	★☆☆	
Hypothèses et objectifs	Atteindre 10% d'Énergies renouvelables produite sur le territoire par des projets citoyens en fin de PCAET (5% en moyenne en Pays de la Loire en 2020)	
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions GES sur 6 ans
0,0 GWh	28,6 GWh	600 tCO2e

Intitulé de l'action	2.1.3 Etre en veille sur les dispositifs d'épargne salariale qui pourraient favoriser le développement de projets d'énergie renouvelable				
Axe stratégique	2. Vers un territoire autonome				
Objectif stratégique	2.1 Développer les énergies renouvelables				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les salariés sur les projets d'énergie renouvelable - Favoriser l'acceptation sociale des projets d'énergie renouvelable - Renforcer la production d'énergie renouvelable du territoire 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Club d'entreprises du territoire - RECIT - Banques 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Mener un recensement des éventuels retours d'expériences similaires en France ou à l'étranger - Se renseigner auprès des banques sur les dispositifs pouvant exister pour favoriser l'épargne salariale - Vérifier juridiquement sur la possibilité de flécher l'épargne salariale vers des projets d'énergie renouvelable ou de compensation environnementale <p>Retrait de cette action en raison d'une pertinence assez faible et d'une mise en œuvre qui se ferait tardivement dans ce PCAET.</p>				
Indicateurs de suivi	Si dispositif faisable : Euros investis dans des projets d'énergies renouvelables				
Moyens financiers à consacrer	Pas d'investissement	Moyens financiers estimés 			
Moyens humains à consacrer	Veille à maintenir	Moyens humains estimés 			
Impacts énergétiques	Dépendra des projets réalisés suite à la mobilisation	Impacts énergétiques estimés 			
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés 			
Priorité de l'action	★☆☆				

Intitulé de l'action	2.2.1 Accompagner les entreprises à l'éco-production, à l'efficacité énergétique et à la valorisation de l'énergie fatale				
Axe stratégique	2. Vers un territoire autonome				
Objectif stratégique	2.2 Favoriser l'écologie industrielle sur le territoire				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les consommations d'énergie des entreprises - Améliorer la compétitivité des entreprises du territoire - Développer des projets d'Énergies renouvelables privés - développer l'exemplarité et l'innovation des entreprises sur les thématiques climat-air-énergie 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté - Service développement économique				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - CCI - ADEME - CMA - Alisée - Orace ou partenaires équivalents - Associations d'entreprises du territoire 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir une veille sur les dispositifs disponibles (ADEME, CCI, Alisée...) pour accompagner les entreprises et engager une réflexion sur l'utilisation de la chaleur fatale 2. Communiquer auprès des entreprises sur les dispositifs existants et diffuser l'information sur les bonnes pratiques énergétiques aux entreprises du territoire. 3. Proposer un accompagnement financier sur les dispositifs disponibles le cas échéant <p><i>Si développement de projets d'Énergies renouvelables, préférer le solaire, le photovoltaïque, le solaire thermique, la géothermie</i></p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs identifiés et retransmis aux entreprises - Nombre d'entreprises engagées - Mesure des économies d'énergies réalisées 				
Moyens financiers à consacrer	Veille, communication, convention de partenariat avec opérateurs pour 35 000 €	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	Veille et communication par le service développement économique	Moyens humains estimés			
		X			
Impacts énergétiques	Economies d'énergie dans les entreprises	Impacts énergétiques estimés			
			X		
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés			
				X	
		-	-	+	++

Priorité de l'action	★☆☆	
Hypothèses et objectifs	Faire baisser de 5% les consommations de l'industrie et couvrir 1% des consommations par de l'énergie fatale	
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions GES sur 6 ans
46,8 GWh	8,4 GWh	1 324 tCO2e

Intitulé de l'action	2.2.2 Prendre en charge, promouvoir et soutenir le développement des filières bois-énergie et bois construction locale à haute performance environnementale
Axe stratégique	2. Vers un territoire autonome
Objectif stratégique	2.2 Favoriser l'écologie industrielle sur le territoire
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le stockage carbone dans le bois local - Structurer localement la filière bois pour valoriser leurs débouchés - Favoriser une production locale de bois pour répondre à la demande sur le territoire
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Atlanbois - Cuma - Territoire d'Energies 44 - Chambre d'agriculture
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Valorisation de la trame bocagère du territoire par le développement de filières dédiées autour de l'énergie ou de la construction.</p> <p>En complément de l'action 3.1.1 portant sur la plantation et la gestion des haies bocagères (cf. reconnaissance TEN et collectif HEMA), identifier les possibilités de fourniture d'une ressource en bois pour une filière bois énergie ou une filière de construction locale. Des outils tels que le Plan de Gestion Durable de la Haie (PGDH) pourront être employés à l'échelle d'exploitations volontaires ou de communes. Le point de départ pourra être aussi la réalisation d'un inventaire bocager communal.</p> <p>La gestion de cette ressource pourra être établie par un ensemble d'acteurs concernés : agriculteurs et leurs groupements (CUMA...), commune, opérateur pour la gestion. Ce groupe définira et mettra en place des modes de gestion durable (entretien non traumatisant pour l'arbre et la faune, exploitation extensive permettant son renouvellement sans obérer le développement de l'arbre). Il définira les conditions d'exploitation tels que les coûts d'intervention, la structuration permettant un exercice optimal de ces activités, ainsi que les modalités économiques de cette exploitation avec les opérateurs de la partie aval de la filière de la valorisation.</p> <p>Le développement de cette filière de valorisation se déclinera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En faisant un état des lieux des acteurs de la filière bois sur le territoire (agriculteurs, producteurs, transformateurs, consommateurs) pour identifier les attentes, les besoins, les pratiques et la nature des activités bocagères et forestières, y compris pour leur adaptation au changement climatique. S'appuyer pour cela sur la réalisation du diagnostic territorial agricole (cf. action 3.3.1) - Cet état des lieux sera aussi mis en relation avec les besoins de développement des énergies renouvelables identifiés dans le cadre de l'action 2.2.1 – SDEnR. Il pourra confirmer les possibilités d'alimentation des

	<p>équipements existants et de développement de nouvelles installations alimentées en bois énergie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les possibilité de valorisation des déchets de bois en identifiant la ressource dans le cadre de la mise en place de démarches portant sur l'économie circulaire (cf. action 2.2.3). - Identifier avec les acteurs potentiels les opportunités pour la mise en oeuvre d'une filière de construction / rénovation bois en adaptant les spécifications techniques aux caractéristiques du bois local. - Selon les résultats de l'état des lieux, identifier les activités à renforcer sur le territoire (création de plateforme de séchage et de stockage destinées en priorité à un usage local, espaces/groupes de discussion entre acteurs, création d'association, de SEM ou de SCIC, label pour le bois local...) <p>La gestion du bois du domaine public s'articulera autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une replantation systématique des arbres coupés sur le domaine public et d'une sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des haies bocagères ; s'appuyer sur des inventaires bocagers et plans de gestion réalisés à cet effet. - d'une valorisation du bois coupé vers du bois d'oeuvre ou du bois énergie (Valoriser la filière bois d'oeuvre et utiliser les rémanents de cette filière en bois-énergie) 										
Indicateurs de suivi	- Quantité de bois valorisée sur le territoire										
Moyens financiers à consacrer	<p>Cout de la réalisation de l'état des lieux puis investissement pour l'opération exemplaire</p> <table border="1"> <tr> <th colspan="5">Moyens financiers estimés</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Moyens financiers estimés							X		
Moyens financiers estimés											
		X									
Moyens humains à consacrer	<p>Suivi de l'état des lieux, identification d'une opération exemplaire</p> <table border="1"> <tr> <th colspan="5">Moyens humains estimés</th> </tr> <tr> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Moyens humains estimés					X				
Moyens humains estimés											
X											
Impacts énergétiques	<p>Augmentation de la production du territoire</p> <table border="1"> <tr> <th colspan="5">Impacts énergétiques estimés</th> </tr> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Impacts énergétiques estimés						X			
Impacts énergétiques estimés											
	X										
Impacts environnementaux	<p>Impact négatif selon prise en compte commentaires</p> <table border="1"> <tr> <th colspan="5">Impacts environnement. estimés</th> </tr> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Impacts environnement. estimés						X			
Impacts environnement. estimés											
	X										
Priorité de l'action	★★★										

Intitulé de l'action	2.2.3 Développer l'économie circulaire au travers de retour d'expériences et d'échanges de bonnes pratiques				
Axe stratégique	2. Vers un territoire autonome				
Objectif stratégique	2.2 Favoriser l'écologie industrielle sur le territoire				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Partager les bonnes pratiques pouvant être déjà engagées par la mise en réseau d'acteurs - Réfléchir à de nouvelles actions à développer - Favoriser les échanges de « proximité » 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté - Service développement économique En lien avec service Environnement				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - PETR - Solutions&Co - CCI - CMA 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les réunions d'informations et formations territorialisées à destination des chefs d'entreprises et de leurs collaborateurs (mises en place par Grand Lieu Communauté depuis 2015), avec notamment le partenariat des Chambres consulaires (CCI, CMA ou autres partenaires) dans le cadre de conventionnements. • Communiquer auprès des entreprises et des particuliers : <ul style="list-style-type: none"> - diffusion de newsletters à l'attention des acteurs économiques pour leur faire part des expériences/actions engagées sur le territoire de Grand Lieu Communauté ou sur des territoires extérieurs (partage et diffusion d'expériences) - Mettre en avant auprès du grand public les entreprises engagées dans la démarche par des supports de communication appropriés • Accompagner et partager les expériences au niveau des associations d'entreprises existantes pour développer certains projets de type : <ul style="list-style-type: none"> - gestion mutualisée des déchets - amélioration de la gestion des eaux pluviales (lePAD) etc. 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'économie circulaire - Supports de communication créés 				
Moyens financiers à consacrer	Financement effectué dans le cadre de conventions	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	Animation	Moyens humains estimés			
		X			
Impacts énergétiques	Faible impact direct	Impacts énergétiques estimés			
		X			

Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés				
				X		
Priorité de l'action	★ ★ ★	-	-	-	+	+ + +

Intitulé de l'action	2.3.1 Mettre en place un Programme Alimentaire territorial pour concilier les enjeux alimentaires, agricoles et environnementaux
Axe stratégique	2. Vers un territoire autonome
Objectif stratégique	2.3 Encourager l'autonomie alimentaire du territoire en proposant une alimentation locale et saine
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les acheteurs et les transformateurs aux circuits courts alimentaires pour limiter les émissions de gaz à effet de serre - Accompagner les exploitants agricoles à diversifier leurs débouchés vers des circuits courts de transformation et de vente - Mettre en valeur les produits locaux - Développer l'agriculture biologique
Structure(s) pilote(s) de l'action	PETR Pays de Retz
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - 4 EPCI du Pays de Retz et 38 communes - Département - Auran - Draaf / ADEME / Region - Chambre d'agriculture - Gab 44, Terroirs 44, Civam, Cap 44 - Campus Fertile - Structures de restauration collective - Structures des solidarités alimentaires
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p><u>2019 / 2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic initial visant une meilleure connaissance du système alimentaire - Démarrage de l'accompagnement collectif sur la restauration scolaire - Partenariat avec Nantes Métropole dans le cadre du transfert du MIN - Soutien au développement de l'association produit en Pays de Retz - Actions de valorisation des initiatives locales de production alimentaire <p><u>2021 / 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation du plan d'actions - Poursuite de l'accompagnement collectif des communes et démarrage des accompagnements individualisés (subvention de 2000€ par commune) - Accompagnement de 4 communes de Grand Lieu Communauté sur un approvisionnement commun - Organisation de l'évènement "Paysages" avec un programme dédié à l'alimentation et à l'agriculture - Cycle de 6 temps de sensibilisation sur l'évolution des pratiques agricoles - Référencement et sensibilisation des producteurs et artisans locaux à la restauration collective - Développement du partenariat avec le Marché d'Intérêt National (MIN) - Organisation d'un temps fort sur l'installation/transmission en élevage - Suivi du projet de création d'un abattoir de proximité

	<p>- Suivi des actions PAT menées par les porteurs de projet publics et privés et organisation d'un comité des partenaires pour les partager</p> <p><u>2024/2026</u></p> <p>- Evaluation des progrès de la restauration scolaire du Pays de Retz et de l'accompagnement proposé par le PAT</p> <p>- Poursuite de l'animation du réseau des communes sur la restauration scolaire</p> <p>- Forum dédié à la restauration collective avec la délégation départementale du Pays de Retz : ateliers et salon B to B acheteurs/fournisseurs.</p> <p>- Temps fort collectif à l'ensemble de la restauration collective sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des invendus (en lien avec les actions de solidarité alimentaire – axe 1 du PAT) // sur les coûts de la restauration scolaire et la tarification sociale</p> <p>- Accompagnements individualisés d'établissements de restauration collective souhaitant engager une démarche autour des solidarités alimentaire</p> <p>- Formation alimentation durable aux services enfance / jeunesse des 4 EPCI (échelle intercommunale ou échelle des communes)</p> <p>- Formation alimentation durable aux structures de l'aide alimentaire</p> <p>- Expérimentation approvisionnement planifié bio et local pour des structures d'aide alimentaire volontaires</p> <p>- Suivi du projet de création d'un abattoir de proximité</p> <p>- Suivi des actions PAT menées par les porteurs de projet publics et privés et organisation d'un comité des partenaires pour les partager</p>										
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de communes accompagnées dans une démarche de progrès • lancement des travaux de construction de l'abattoir de proximité • nombre d'établissements de restauration collective engagés dans une démarche de solidarité alimentaire • nombre et typologie de professionnels formés à l'alimentation durable 										
<p>Moyens financiers à consacrer</p>	<p>150 000 € pour 3 ans</p> <table border="1" data-bbox="1050 1375 1514 1503"> <tr> <th colspan="5">Moyens financiers estimés</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Moyens financiers estimés							X		
Moyens financiers estimés											
		X									
<p>Moyens humains à consacrer</p>	<p>43 % d'1 ETP</p> <table border="1" data-bbox="1050 1503 1514 1630"> <tr> <th colspan="5">Moyens humains estimés</th> </tr> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Moyens humains estimés						X			
Moyens humains estimés											
	X										
<p>Impacts énergétiques</p>	<p>Les impacts dépendront des actions qui seront retenues et mises en place</p> <table border="1" data-bbox="1050 1630 1514 1758"> <tr> <th colspan="5">Impacts énergétiques estimés</th> </tr> <tr> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Impacts énergétiques estimés					X				
Impacts énergétiques estimés											
X											
<p>Impacts environnementaux</p>	<table border="1" data-bbox="1050 1758 1514 1886"> <tr> <th colspan="5">Impacts environnement. estimés</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> </table>	Impacts environnement. estimés								X	
Impacts environnement. estimés											
			X								
<p>Priorité de l'action</p>	<p>★★★</p> <table border="1" data-bbox="1050 1886 1514 1973"> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td></td> <td>+</td> <td>+</td> <td>+</td> </tr> </table>	-	-		+	+	+				
-	-		+	+	+						

Vers un territoire préservé et résilient

AXE 3



Intitulé de l'action	3.1.1 Sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles à la plantation de haies bocagères, à la plantation intra parcellaire et à l'exploitation de la ressource				
Axe stratégique	3.Vers un territoire préservé et résilient				
Objectif stratégique	3.1 Agir pour protéger le bocage et la biodiversité associée, renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le linéaire de haies sur le territoire - Augmenter le stockage carbone - Ralentir les écoulements de l'eau et favoriser leur infiltration - Favoriser la biodiversité 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Syndicat Grand Lieu Estuaire				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Lieu Communauté - Chambre d'agriculture - Fédération régionale des chasseurs - Horizon Bocage - Fédération des Maraîchers Nantais 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Animation du collectif HEMA Grand Lieu Estuaire (Haies & Mares) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et financer des campagnes de plantation de boisement et haies fonctionnelles • Renforcer le maillage bocager en donnant les moyens, techniques et financiers, aux agriculteurs pour replanter, entretenir et exploiter la ressources en bois • Sensibiliser les acteurs du territoire (entreprises, citoyens, etc.) sur les multiples co-bénéfices des haies • Cartographier les espaces interstitiels pour planter des bois ou des haie • Inclure la protection des haies existantes et renouvellement plantées dans les PLU en incluant un inventaire systématique pour les protéger • Favoriser l'exploitation de la ressource en bois d'œuvre et utiliser les déchets pour la filière bois-énergie (cf. action 2.2.2) 				
Indicateurs de suivi	- linéaire de haies supplémentaires mises en place				
Moyens financiers à consacrer	Subventions auprès des exploitants agricoles (par CTEau, Liger Bocage, dispositifs privés...) : - Mise en place de conventionnement avec la Chambre d'agriculture (La Chevrolière, Pont Saint Martin) - Communication	Moyens financiers estimés			
			X		
Moyens humains à consacrer	Mise en œuvre des actions, élaboration des projets de plantations, animation du guichet unique, suivi des actions	Moyens humains estimés			
		X			
Impacts énergétiques	Production d'énergie secondaire : prioritairement le développement du stockage carbone et de la biodiversité	Impacts énergétiques estimés			
		X			

Impacts environnementaux	Selon prise en compte des commentaires de l'évaluation environnementale stratégique	Impacts environnement. estimés				
					X	
Priorité de l'action	★★★ - - - + + +					
Hypothèses et objectifs	Objectif : augmentation de 5% du linéaire de haies et de la surface de forêts sur le territoire d'ici 2025 Accompagnement des communes pour interdire les arrachages de haies					
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions GES sur 6 ans				
0,0 GWh	0,0 GWh	2 226 tCO2e				

Intitulé de l'action	3.1.2 Mettre en œuvre des outils favorisant la biodiversité
Axe stratégique	3.Vers un territoire préservé et résilient
Objectif stratégique	3.1 Agir pour protéger le bocage et la biodiversité associée, renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté et communes
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Région - CPIE
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les acteurs locaux pour définir un programme d'actions permettant la restauration et la préservation de la biodiversité autour de différentes thématiques en s'appuyant sur les initiatives existantes (Agenda 2030...): <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des collectivités - Sensibilisation des publics - Animations auprès des entreprises Patrimoine bocager - Ressource en eau - Trames Vertes et Bleues - Espaces verts et espaces naturels - Richesses naturelles Reconnaissance par l'outil régional Territoire Engagé pour la Nature (TEN) • S'appuyer sur les outils réglementaires disponibles pour : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification et d'urbanisme (TVB, continuité écologique, nature en ville) - Limiter l'imperméabilisation des terrains grâce aux outils réglementaires (ex : limitation de l'imperméabilisation à 25% de la surface totale de la parcelle) - Intégrer la nature en ville dans les documents d'aménagement et les futurs projets d'aménagement urbains (Végétalisation des pieds des arbres, bordures de trottoirs, places publiques, végétalisation des zones d'activités (prairies fleuries, fauchage raisonné)) - Prioriser la non-artificialisation de parking pour favoriser l'infiltration de l'eau - Interdire l'agrandissement de parcelle et la destruction de haies - Limiter l'artificialisation des sols dans les documents urbanisme - Réaliser une étude des espaces naturels dégradés, et prévoir des actions de restauration écologique (cf. dispositif HEMA pour les mares) • S'appuyer sur les outils de sensibilisation et les associations existantes pour : <ul style="list-style-type: none"> - Inciter la plantation de haies via des subventions et/ou des partenariats - Introduire des jardins collectifs/ partagés dans les établissements scolaires - Protéger la biodiversité végétale avec les pollinisateurs dont les abeilles sauvages - Sensibiliser les habitants à la mise en place de bacs, de distribution de graines locales pour fleurir les trottoirs, soutien d'action type "Incroyables comestibles", jardins familiaux, etc. pour développer une culture de la nature spontanée • Mettre en place une communication et des formations associées et adaptées pour :

	<ul style="list-style-type: none"> - Tolérer les herbes spontanées et former les agents d'entretien des espaces verts - Réintroduire des espèces locales, non allergisantes et adaptées au changement climatique (faiblement consommatrices en eau) - Organiser des ateliers/campagnes de sensibilisation sur la nature en ville et la biodiversité ordinaire (auprès des scolaires) pour accompagner le changement de vision des citoyens via des actions de sensibilisation - Proposer des expositions, des visites, des événements, des conférences valorisant la nature en ville 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'un programme d'actions favorisant la biodiversité sur tout le territoire - Nombre d'actions de sensibilisation - Nombre de rencontres entre services techniques et d'agents présents 				
Moyens financiers à consacrer	Programme d'actions TEN 2022-25 de 1 801 217 €	Moyens financiers estimés			
				X	
Moyens humains à consacrer	Animation et coordination du programme pour 50% du poste de chargé de mission environnement Outils de communication	Moyens humains estimés			
			X		
Impacts énergétiques	Pas d'impact énergie direct	Impacts énergétiques estimés			
		X			
Impacts environnementaux	Amélioration significative de la biodiversité	Impacts environnement. estimés			
				X	
Priorité de l'action	★★★☆☆	-	-	+	+++

Intitulé de l'action	3.2.1 Poursuivre la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat					
Axe stratégique	3.Vers un territoire préservé et résilient					
Objectif stratégique	3.2 Aménager un territoire durable					
Ambitions du territoire pour cette action	Favoriser le renouvellement urbain et étudier les opportunités de densification					
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté - pôle urbanisme-habitat					
Structure(s) partenaire(s) de l'action	- Elus et agents des communes - Aménageurs - Bailleurs sociaux - Services de l'Etat (DDTM)		- PETR - Agence foncière de Loire Atlantique - CCAS - AURAN			
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	Poursuite de la mise en oeuvre du PLH 2017-2023 (prorogé de deux ans jusqu'en juin 2025 ou jusqu'à l'approbation d'un nouveau PLH) : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une politique foncière sur chaque commune via un programme d'action foncière réalisé en 2018 dans le cadre du PLH : pour lutter contre l'étalement urbain, favoriser le renouvellement urbain, favoriser la densification des dents creuses... • Optimiser les capacités du parc existant : accompagner les transitions énergétiques (aides du PIG pour lutter contre la précarité énergétique), lutte contre la vacance des logements (2019-2024) • Sensibiliser à l'aménagement durable des territoires : réunions d'information et de sensibilisation avec les élus, suivi de la mise en place d'un guichet unique, actions de communication sur les objectifs du PLH... (2019-2023) • Elaborer un nouveau PLH pour poursuivre les actions engagées en les adaptant aux nouveaux enjeux du territoire • Expérimenter des opérations BIMBY ("Build in my backyard") 					
Indicateurs de suivi	- Nombre de logements produits et locatifs sociaux (tableau de bord PLH) - Pourcentage de logements produits en densification et en extension - Foncier consommé pour l'habitat par type de foncier (RU, dents creuses, zones NAF...)					
Moyens financiers à consacrer	Aides versées dans le cadre du PIG (Moyens pouvant varier en fonction du contenu du futur PLH)	Moyens financiers estimés				
		X				
Moyens humains à consacrer	1 chargé de mission PLH	Moyens humains estimés				
				X		
Impacts énergétiques	Large public touché, action structurante. Le résidentiel représente 23% des consommations d'énergie du territoire	Impacts énergétiques estimés				
				X		

Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés				
				X		
Priorité de l'action	★ ★ ★	-	-	-	+	+ + +

Intitulé de l'action	3.2.2 Intégrer les volets air-climat-énergie dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et d'aménagement du territoire (cahier des charges des lotissements, ZAC)
Axe stratégique	3.Vers un territoire préservé et résilient
Objectif stratégique	3.2 Aménager un territoire durable
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le levier des plans locaux d'urbanisme pour éviter l'étalement urbain, l'artificialisation des sols, la destruction de la biodiversité, la disparition des surfaces agricoles autour des villes - Revoir les volets air climat énergie dans le PLU pour faciliter les démarches de transition
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté - pôle urbanisme-habitat
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;">- Elus et agents des communes <li style="width: 50%;">- PETR <li style="width: 50%;">- Aménageurs <li style="width: 50%;">- Agence foncière de Loire Atlantique <li style="width: 50%;">- Bailleurs sociaux <li style="width: 50%;">- CCAS <li style="width: 50%;">- Services de l'Etat (DDTM) <li style="width: 50%;">- AURAN
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>La gouvernance de l'urbanisme est partagée sur le territoire en fonction des différents outils : PLU pour les communes, SCoT par le PETR et instruction ADS et PLH par Grand Lieu Communauté. Ces outils sont mis en oeuvre dans le contexte d'application du Zéro Artificialisation Net (ZAN, Loi Climat et Résilience – 2021) conduisant à travailler sur des formes de densification et le renouvellement urbain. Des liens et donc des échanges entre partenaires sont à développer afin de mettre en oeuvre des leviers suffisants permettant d'opérer des effets significatifs sur les sujets transverses de l'environnement. Ils seraient à décliner comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier les zones agricoles et naturelles vulnérables, en bordure de ville • Etablir un zonage préservant les surfaces agricoles, utilisation du PEAN au niveau du SCoT • Adapter les règles d'urbanisme pour permettre la densification urbaine (formes urbaines, qualité architecturale) dans le contexte du ZAN, recourir à des OAP thématiques permettant de prendre en compte ces enjeux environnementaux (imperméabilisation...). • Faciliter les démarches pour nouveaux types d'habitat : habitat partagé, participatif, mobile, en particulier pour le logement des salariés • Travailler sur les lotissements et les ZAC autour d'objectifs de densité et de "bien vivre" • Se doter d'outils réglementaires pour sectoriser le maraîchage, pour préserver les haies, les boisements et les zones humides • Adapter les règlements d'urbanisme en faveur des projets énergie renouvelable (en lien avec l'application de l'action 2.2.1) : règlement toitures, favoriser l'isolation par l'extérieur pour les vieux logements, autoriser les installations collectives de

	<p>production de chaleur et les droits de passage de réseau de chaleur sur le domaine public lorsque cela est pertinent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser l'étude de potentiels Énergies renouvelables intégrée aux études d'impacts (depuis la loi ELAN) dans les règlements de ZAC ou de quartiers/lotissements soumis à Evaluation environnementale. <p>Travailler les projets d'urbanisme autour de la clause filet (cf. décret du 25 mars 2022) afin de prendre en compte l'impact sur le milieu récepteur avec une sensibilisation des élus (anticipation, méthode ERC...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'optimisation du foncier économique par la valorisation des fonciers non construits et densifier les Parcs d'Activités (étude à venir en lien avec l'AURAN) • Possibilité d'utiliser l'outil Clim'Urba (CEREMA) pour préciser les enjeux climatiques concernant les possibilités d'urbanisation du territoire. 										
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de zones non constructibles - Evolution des surfaces agricoles - Surface de zones protégées 										
Moyens financiers à consacrer	<p>Coût des études Budget du service urbanisme</p> <table border="1"> <tr> <th colspan="5">Moyens financiers estimés</th> </tr> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Moyens financiers estimés						X			
Moyens financiers estimés											
	X										
Moyens humains à consacrer	<p>1 ETP au service urbanisme</p> <table border="1"> <tr> <th colspan="5">Moyens humains estimés</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Moyens humains estimés							X		
Moyens humains estimés											
		X									
Impacts énergétiques	<p>Action structurante, impact large des documents d'urbanisme et d'aménagement</p> <table border="1"> <tr> <th colspan="5">Impacts énergétiques estimés</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Impacts énergétiques estimés							X		
Impacts énergétiques estimés											
		X									
Impacts environnementaux	<table border="1"> <tr> <th colspan="5">Impacts environnement. estimés</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Impacts environnement. estimés							X		
Impacts environnement. estimés											
		X									
Priorité de l'action	<p>★★★</p> <p style="text-align: right;">-- -- -- + ++</p>										

Intitulé de l'action	3.3.1 Réaliser un diagnostic complet de la production agricole du territoire
Axe stratégique	3.Vers un territoire préservé et résilient
Objectif stratégique	3.3 Adapter notre agriculture au changement climatique et encourager l'adoption de pratiques culturales plus durables
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la résilience de l'agriculture sur le territoire - Préserver la diversité des pratiques (culture et élevage) - Préserver la ressource en eau - Favoriser les continuités écologiques - Améliorer la qualité de l'air
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'agriculture - PETR - CIVAM - GAB - CUMA
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>1. Réalisation du diagnostic (2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir l'objectif du diagnostic (améliorer les utilisations des espaces agricoles : secteurs à vocations élevage, maraîchage, viticulture, loisirs, urbaine... évaluer les impacts des projets d'urbanisation sur la pérennité des exploitations, identifier les opportunités foncières à partir de la cartographie des futures cessations d'activité et leur reprise potentielle, permettre la modernisation des sièges d'exploitation, savoir communiquer sur les métiers agricoles avec les habitants, favoriser la constitution d'un maillage bocager multifonctionnel, inventorier les problématiques locales de la gestion de la ressource en eau, accompagner le développement des produits alimentaires locaux...) - Entretiens individuels en mairie avec chaque exploitant, selon un questionnaire travaillé avec les services de Grand Lieu Communauté et la Chambre d'agriculture - Recenser et cartographier les pratiques agricoles du territoire de façon détaillée - Déterminer la ou les typologies les plus adaptées au territoire - Evaluer la vulnérabilité des systèmes et des cultures face au changement climatique - Estimer l'impact environnemental, le potentiel en énergie renouvelable, bilan carbone, qualité de l'air, et stockage carbone des sols/bois - Identifier les pratiques agricoles vertueuses - Par l'exemplarité, fournir des préconisations sur les pratiques les plus résilientes et sobres / scénarisation des transitions agricoles : s'appuyer sur le scénario Afterres 2050 et étudier sa faisabilité à l'échelle du territoire - Calendrier prévisionnel proposé par la Chambre : <ul style="list-style-type: none"> Oct 23 : présentation de la démarche aux exploitants de Grand Lieu Communauté Nov 23 - janv 24 : Réalisation entretiens Avr 24 : restitution aux agriculteurs Sept 24 : restitution de la synthèse des travaux aux élus intercommunaux Mise en place d'un plan d'actions qui découlera

	<p>2. Structuration d'un groupe de travail "vers une agriculture résiliente" pour valoriser les préconisations issues du diagnostic et sensibiliser les agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer des expérimentations - Organiser de temps collectifs d'échanges, interventions de professionnels pour échanger sur les pratiques - Essaimer les bonnes pratiques - Proposer un accompagnement pour les agriculteurs volontaires dans la transition agricole
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs engagés dans le groupe de travail - Nombre d'expérimentations lancées (plan d'actions)
Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - BE en charge de la réalisation du diagnostic - Animation du réseau/groupe de travail - Communication
Moyens humains à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Prestation extérieure - Animation
Impacts énergétiques	L'agriculture représente 8% des consommations d'énergie du territoire, action principalement sur d'autres secteurs que l'énergie
Impacts environnementaux	
Priorité de l'action	★★★

Moyens financiers estimés				
		X		
Moyens humains estimés				
	X			
Impacts énergétiques estimés				
	X			
Impacts environnement. estimés				
-	-		X	+
				+++

Intitulé de l'action	3.3.2 Accompagner les exploitations agricoles vers une transition décarbonée tout en maintenant l'élevage et le pâturage sur le territoire
Axe stratégique	3.Vers un territoire préservé et résilient
Objectif stratégique	3.3 Adapter notre agriculture au changement climatique et encourager l'adoption de pratiques culturales plus durables
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les trajets - Préserver les zones humides - Favoriser le stockage carbone - Prendre en compte la biodiversité - Assurer les continuités écologiques - Maintenir les systèmes pâturants et favoriser les échanges parcellaires
Structure(s) pilote(s) de l'action	Chambre d'agriculture
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Lieu Communauté - CIVAM - GAB - PETR - SAFER
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>L'enjeu agricole sur le territoire repose sur le maintien du foncier agricole et de manière plus ciblée sur le maintien de l'élevage. Cette stratégie de maintien aura pour effet de préserver le paysage bocager, les prairies et les zones humides. La promotion des produits locaux (cf. actions 1.1.5 et 1.3.6), la charte de la ruralité, un suivi de la surface en élevage, des opérations d'inventaire bocager et de replantation (cf. action 3.1.1) doivent permettre d'y répondre.</p> <p>L'activité agricole est la plus sensible aux effets du changement climatique : sécheresse, vagues de chaleur, inondations... Ils auront pour conséquences des baisses de rendement et donc des pertes de revenus. Des actions d'atténuation et d'adaptation sont à initier pour limiter cette vulnérabilité.</p> <p>Une acculturation des professionnels concernant la réduction des gaz à effet de serre permettra de les sensibiliser sur ces enjeux et d'identifier collectivement les actions possibles à engager établies en fonction de leur efficacité.</p> <p>En fonction du résultat du diagnostic agricole (cf. action 3.3.1) et des actions de réduction des gaz à effet de serre identifiées, la mise en place d'échanges parcellaires sera proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les démarches déjà réalisées sur Le Bignon, sur Montbert et Saint Colombar - Programmer une rencontre entre la chambre d'agriculture sur les possibilités d'accompagnement dans le cadre des échanges parcellaire - Poursuivre les échanges parcellaires en s'assurant qu'ils ne vont pas augmenter les surfaces et diminuer les linéaires de haies : prévoir des conditions de réalisation

	<ul style="list-style-type: none"> - Si aucun repreneur est trouvé lors d'une transmission d'une exploitation en élevage, veiller à conserver une cohérence dans la répartition des terres, en favorisant les agriculteurs/éleveurs déjà présent autour et en privilégiant le développement d'un parcellaire regroupé, le tout pour maintenir un paysage bocager et une limitation des gaz à effet de serre. 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - kilomètres évités - Hectares de cultures remises en prairies/maintenues en prairies - Maintien du nombre d'exploitations en élevage - nombre de participants aux actions de sensibilisation 				
Moyens financiers à consacrer	6 000 € / commune	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	Suivi et animation	Moyens humains estimés			
			X		
Impacts énergétiques	Diminution des transports	Impacts énergétiques estimés			
		X			
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés			
				X	++
Priorité de l'action	★★★				
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans		Réduction des émissions GES sur 6 ans		
4,9 GWh	0,0 GWh		900 tCO2e		

Intitulé de l'action	3.4.1 Préserver la qualité de la ressource en eau
Axe stratégique	3.Vers un territoire préservé et résilient
Objectif stratégique	3.4 Mettre en place une gestion durable et responsable des ressources naturelles
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la santé des habitants - Préserver la qualité de l'eau des bassins de captage - Préserver la qualité des sols et de l'air
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté et communes
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - atlantic'Eau - Agence de l'eau Loire Bretagne - Chambre d'agriculture - Syndicat Grand Lieu Estuaire - ARS - PETR - Département
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Eau potable</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la qualité de l'eau des captages alimentant le territoire • <u>Eaux usées</u> : supprimer les pollutions issues de l'assainissement collectif et non collectif pour préserver les milieux naturels <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la politique de soutien de remise aux normes des installations d'assainissement collectif - Supprimer les déversements au milieu naturel et améliorer la qualité de traitement des installations par la réduction des eaux claires parasites => mettre en œuvre le Plan Pluriannuel d'Investissement établi à partir des Schémas Directeurs d'Assainissement collectif - Poursuivre la réalisation de diagnostics permanent des eaux claires parasites cadre du contrat de Délégation de Service Public - Finaliser le projet de centre de compostage pour relocaliser la gestion des boues d'épuration et des déchets verts • <u>Eaux pluviales</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'infiltration directe des eaux de pluie à la parcelle (en lien avec action 3.2.2 sur PLU) - Eviter l'artificialisation des sols et l'utilisation d'intrants chimiques agricoles • <u>GEMAPI</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les Contrats Territoriaux Eau Logne Boulogne Ognon et Grand Lieu / Acheneau Tenu avec une attention particulière sur le plan d'actions du SAGE Grand Lieu Logne Boulogne Ognon Grand Lieu
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité biologique et hydromorphologique des cours d'eau - Nombre d'installations réhabilitées - Taux de conformité du parc d'installations d'assainissement non collectif - Linéaire de réseau réhabilité - Taux de polluants retrouvé dans l'eau potable

Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses d'entretien et de protection des zones stratégiques, d'entretien des champs captants de l'eau potable - Investissements sur le réseau d'eau et le système de récupération des eaux pluviales - Subvention pour la réhabilitation des installations d'ANC 	Moyens financiers estimés				
					X	
Moyens humains à consacrer	<p>Un agent du service de l'eau ou un agent du gestionnaire du réseau de distribution d'eau Un agent en charge de la GEMAPI Implication d'un animateur agricole et de gestion des espaces naturels, d'un agent du service urbanisme</p>	Moyens humains estimés				
			X			
Impacts énergétiques	Peu d'impact énergétique	Impacts énergétiques estimés				
		X				
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés				
					X	
Priorité de l'action	★ ★ ☆	- - - + + +				

Intitulé de l'action	3.4.2 Responsabiliser les usagers face à la consommation d'eau				
Axe stratégique	3.Vers un territoire préservé et résilient				
Objectif stratégique	3.4 Mettre en place une gestion durable et responsable des ressources naturelles				
Ambitions du territoire pour cette action	Diminuer les consommations d'eau sur le territoire				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté et communes				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - atlantic'Eau - Syndicat Grand Lieu Estuaire - Agence de l'eau - Chambre d'agriculture 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Participer au suivi de l'étude HMUC du SAGE Grand Lieu afin de prendre connaissance du diagnostic et des préconisations pour transmission de l'information aux communes et usagers.</p> <p>Engager des actions de sensibilisation des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités : en termes d'exemplarité (cf. action 1.1.4), former les agents sur les pratiques favorisant les économies d'eau sur les espaces publics (cf. actions 3.1.2) : arrêt des jardinières, limitation de l'arrosage, paillage, étude de la récupération de l'eau de pluie... • Grand public : relayer les outils de communications d'atlantic'Eau et tout autre outil existant pour des changements de pratiques du quotidien (maison, jardin...) (en lien avec action 4.1.1) 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagne de communication - Consommation d'eau potable par habitant du territoire - Durée de restriction d'usage de l'eau 				
Moyens financiers à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - Communication - Subventions 	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	Service communication de Grand Lieu Communauté	Moyens humains estimés			
		X			
Impacts énergétiques	Peu d'impact énergétique	Impacts énergétiques estimés			
		X			
Impacts environnementaux	Economie d'eau	Impacts environnement. estimés			
				X	
Priorité de l'action	★★★				




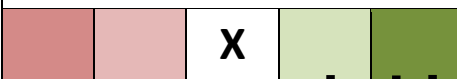

Piloter, animer, sensibiliser, informer

AXE 4



Intitulé de l'action	4.1.1 Multiplier les actions de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique pour les habitants et les scolaires et élaborer un plan de communication PCAET
Axe stratégique	4. Piloter, animer, sensibiliser et informer
Objectif stratégique	4.1 Informer et sensibiliser les habitants
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Viser tous les publics - Initier une dynamique collective autour de la transition énergétique - Favoriser une prise de conscience collective - Accompagner le changement du comportement et de pratique de tous les habitants par toutes les entrées de conscientisation identifiées - Mobiliser les services de la collectivité - Donner de la visibilité au territoire sur son engagement dans la transition énergétique et écologique
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté – service communication
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - CPIE - Alisée - PETR
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Structuration d'un plan de communication PCAET : courant 2024</p> <p>Déclinaison des outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation presse : organiser des points presse réguliers afin de mettre en avant chaque nouvelle action menée - Publications : faire paraître régulièrement des articles ou des dossiers dans les supports d'information de Grand Lieu Communauté et des 9 communes - Communication numérique : créer une page dédiée au PCAET et relayer les actualités sur les réseaux sociaux - Identité graphique : développer une identité propre au PCAET - Vidéos de sensibilisation et d'information - Diffusion du bilan à mi-parcours sur les réseaux sociaux et communiqués de presse, en complément de la thématique de la sobriété - Communication interne : temps de présentation du PCAET auprès des agents et relayer des actualités via la lettre interne <p>Lancement de campagnes de sensibilisation (cf. 4.1.2)</p> <p>Valorisation des actions des entreprises, des communes, des associations et citoyennes : mise en avant des témoignages d'acteurs investis sur les thématiques du PCAET sous la forme de partages d'expériences.</p> <p>Mise en place des expositions sur les thématiques liées au PCAET installées à la Maison des pêcheurs, à l'Abbatiale ainsi que dans les communes</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles qui exposent les sujets de transitions dans les médias locaux - Trafic sur le site web page PCAET - Taux d'engagement moyens des publications facebook sur les sujets de transition

	- Nombre d'évènements organisés par an ayant bénéficié d'une proposition de sensibilisation					
Moyens financiers à consacrer	Vidéo présentation bilan = 6 000 € Création ou location d'expos = 2 000 € Utilisation d'un stand et outils pédagogiques 1 poste dédié à la com pour appuyer sur ces missions	Moyens financiers estimés				
				X selon la formule choisie		
Moyens humains à consacrer	0,2 ETP, animateur PCAET, service com, ou chargé DD	Moyens humains estimés				
			X			
Impacts énergétiques	selon les économies réalisées et les familles engagées	Impacts énergétiques estimés				
			X			
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés				
				X		
Priorité de l'action	★★★					
Hypothèses et objectifs	Toucher 15% de la population qui va diminuer de 3% ses consommations d'énergie					
Réduction des consommations sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions GES sur 6 ans				
7,3 GWh	0,0 GWh	7 tCO2e				

Intitulé de l'action	4.1.2 Mettre en place des liens pratiques d'information sur les transitions				
Axe stratégique	4. Piloter, animer, sensibiliser et informer				
Objectif stratégique	4.1 Informer et sensibiliser les habitants				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des habitants, entreprises, citoyens toutes les informations relatives aux transitions possibles sur le territoire - Sensibiliser les habitants sur les transitions 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - PETR - Associations spécialisées - Acteurs économiques - Chambres consulaires - Artisans certifiés et labellisés - Agriculteurs - Chambre d'agriculture 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier tous les projets de transition en cours sur le territoire pour mettre en place une page de liens vers des sites permettant l'information du grand public • Faire du benchmarking permettant de trouver des sites suffisamment explicites et pédagogiques sur les thématiques énergie, agriculture, économie circulaire, développement économique, biodiversité • Faciliter l'accessibilité de cette page d'information et assurer le bon référencement par les moteurs de recherche. Page mise en accès direct sur la page d'accueil du site de Grand Lieu Communauté. Réaliser une opération de communication de lancement de cette page d'information. <p><i>Cf. action 1.2.2 – complémentarité avec la plateforme de rénovation énergétique</i></p>				
Indicateurs de suivi	- taux de trafic sur cette page Web				
Moyens financiers à consacrer		Moyens financiers estimés 			
Moyens humains à consacrer	<ul style="list-style-type: none"> - benchmarking - temps de création et suivi de page web 	Moyens humains estimés 			
Impacts énergétiques	Sensibilisation d'un public large	Impacts énergétiques estimés 			
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés 			
Priorité de l'action	★★★ 				

Intitulé de l'action	4.1.3 Informer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la production d'énergies renouvelables pour faciliter l'acceptation des projets d'envergure				
Axe stratégique	4. Piloter, animer, sensibiliser et informer				
Objectif stratégique	4.1 Informer et sensibiliser les habitants				
Ambitions du territoire pour cette action	Informer, sensibiliser, et inviter les habitants à prendre part aux travaux pour faciliter l'acceptation des projets Énergies renouvelables				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire d'Énergies 44 - RECIT - Associations - Collectifs 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Action en lien avec la mise en oeuvre des actions 2.1.1 et 2.1.2 pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire et la mobilisation de la population dans ces projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions publiques d'information sur les projets Énergies renouvelables d'envergure • Inviter le public à participer aux différentes phases du projet (réunions de concertation et de développement du projet) aux stades de la prise de connaissance et de la conduite de projets de production locale d'énergie. • Proposer des formations pédagogiques autour d'une meilleure connaissance des filières de production d'énergie et d'implication dans les projets locaux. 				
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions d'information à destination du grand public organisées				
Moyens financiers à consacrer	temps d'agents et d'élus à mobiliser, sollicitation de l'association RECIT (frais d'adhésion) pour cette mobilisation	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	Mobilisation d'un agent chargé de l'organisation et d'un élu minimum pour faire le lien avec les habitants	Moyens humains estimés			
				X	
Impacts énergétiques	Sensibilisation d'un public large, déploiement de projets importants de production d'Énergies renouvelables	Impacts énergétiques estimés			
				X	
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés			
				X	
Priorité de l'action	★ ★ ☆				

Intitulé de l'action	4.1.4 Informer sur la qualité de l'air intérieur et extérieur				
Axe stratégique	4. Piloter, animer, sensibiliser et informer				
Objectif stratégique	4.1 Informer et sensibiliser les habitants				
Ambitions du territoire pour cette action	Améliorer les connaissances pour faciliter le changement de pratiques afin d'améliorer la qualité de l'air intérieure et extérieure				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Air Pays de la Loire				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>1. <u>Mesure de la qualité de l'air extérieur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier avec Air Pays de la Loire les possibilités d'implanter une/des stations de mesures de la qualité de l'air sur le territoire - Communiquer sur les résultats auprès du grand public <p>2. <u>Communiquer sur les les bonnes pratiques pour préserver la qualité d'air intérieure et extérieure</u> , en lien avec l'application du Contrat Local de Santé (CLS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une campagne de communication sur la qualité de l'air intérieure et les bonnes pratiques à privilégier (ventilation, achat de matériaux, peintures...) et plus particulièrement sur le radon et la sensibilisation des jeunes parents sur pollutions - Mettre en place une campagne de communication sur la qualité de l'air extérieure et les bonnes pratiques à privilégier (pas de brulage des végétaux, utilisation de foyers fermé...) 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stations de mesure en place sur le territoire - Nombre de campagnes de communication 				
Moyens financiers à consacrer	- Station mobile : installation de 3 capteurs avec suivi d'un an et analyse des résultats : 9000 € - Campagne de communication dans les journaux des collectivités	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	Suivi de la qualité de l'air, campagne de communication par les services de Grand Lieu Communauté	Moyens humains estimés			
		X			
Impacts énergétiques	Peu d'impact énergétique	Impacts énergétiques estimés			
		X			
Impacts environnementaux	Impacts sur la qualité de l'air	Impacts environnement. estimés			
				X	
Priorité de l'action	★★★				

Intitulé de l'action	4.2.1 Structurer la gouvernance politique et technique du PCAET avec le comité des transitions				
Axe stratégique	4. Piloter, animer, sensibiliser et informer				
Objectif stratégique	4.2 Gouverner et piloter le PCAET				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Partenaires porteurs d'actions PCAET				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Constituer un cotech et un copil réunissant tous les ans l'ensemble des acteurs concernés par la réalisation du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi et coordination techniques des actions au niveau du cotech • Retour de ce bilan, ajustements et engagements débattus en copil <p>Animer ces instances par le biais d'ateliers d'acculturation, de partage d'informations et de production d'idées pour faciliter l'appropriation et l'échange d'informations entre domaines différents et faciliter une approche globale.</p> <p>Valoriser des pratiques et favoriser les échanges entre acteurs sur les problématiques communes à partir de retours d'expériences, visites et témoignages.</p> <p>2024 : nouvelle gouvernance politique, déclinée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Technique Territorial (cotech) : services communaux et communautaires, partenaires techniques - Comité des Transitions : fusion du bureau communautaire et de la commission Environnement et Transitions, lieu d'échanges politiques autour des transitions - Plénière des Transitions (copil) : partenaires et acteurs locaux, instance territoriale de partage et de retour d'expériences <p>Cette nouvelle organisation a pour but de développer le travail en transversalité entre services communautaires et avec les services communaux. Le but est de par ces instances d'améliorer la cohérence des politiques publiques en facilitant les liens entre les objectifs du PCAET et les politiques territoriales.</p> <p>La déclinaison opérationnelle et la diffusion sur le terrain sont favorisées par une meilleure implication des acteurs locaux : entreprises, associations...</p> <p>Les échanges réguliers entre ces différents acteurs ont pour but de mieux faire connaître les enjeux et la stratégie et de développer collectivement les solutions les plus adaptées au territoire. Il sera favorisé des retours d'expériences, témoignages ou visites autour d'un panel de solutions à promouvoir.</p>				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs accompagnés dans la réalisation des actions - Nombre d'ateliers d'animation territoriale organisés 				
Moyens financiers à consacrer	Animation des instances et ateliers, avec possibilité d'interventions d'experts extérieurs	Moyens financiers estimés			
		X			

Moyens humains à consacrer	recrutement d'un animateur de PCAET pour suivi, coordination et animation, implication de tous les services, communes et élus concernés	Moyens humains estimés						
				X				
Impacts énergétiques	impacts indirects reliés aux actions engagées	Impacts énergétiques estimés						
		X						
Impacts environnementaux		Impacts environnement. estimés						
				X				
Priorité de l'action	★★★	-	-	-	X	+	+	+

Intitulé de l'action	4.2.2 Constituer un réseau local de réflexion et d'actions pour accélérer la transition énergétique				
Axe stratégique	4. Piloter, animer, sensibiliser et informer				
Objectif stratégique	4.2 Gouverner et piloter le PCAET				
Ambitions du territoire pour cette action	<ul style="list-style-type: none"> - Acculturer les habitants aux thématiques de la transition énergétique - Structurer un réseau d'acteurs engagés - Accélérer la transition énegetique - Soutenir le développement d'actions collectives - Impliquer des acteurs divers et leur permettre des temps d'échanges (collecitivités, habitants, entreprises, associations) - Augmenter le niveau de connaissance et essayer les bonnes pratiques - Mettre en réseau et créer des synergies entre les acteurs 				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - PETR - Associations locales - CPIE - Alisée - Chambres consulaires 				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<p>Intégration dans une action existante car faisant partie de la nouvelle organisation politique depuis 2024. Se référer à l'action 4.2.1 sur le développement des échanges avec les acteurs locaux</p> <p style="text-align: center;">Identifier des acteurs pouvant apporter un savoir-faire et une connaissance d'actions sur le territoire:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un groupe de travail ou un réseau de réflexion dédié aux transitions pour : <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser des pratiques et échanger sur les problématiques communes à partir de témoignages et retours d'expériences grace à des temps courts et conviviaux - Développer de première mutualisations de moyens et des actions communes (via la création de collectifs, d'associations) - Organiser des visites de sites pour présenter les bonnes pratiques 2. Assurer une communication continue en lien avec l'action 4.1.1 tels que les portraits d'acteurs 				
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de personnes engagées dans le réseau - nombres d'actions mises en place 				
Moyens financiers à consacrer	Prévoir le budget pour l'animation et les temps de mise en réseau (animateur PCAET) + communication	Moyens financiers estimés			
		X			

Moyens humains à consacrer	animateur PCAET + service com	Moyens humains estimés				
			X			
Impacts énergétiques	impacts indirects suite aux actions engagées	Impacts énergétiques estimés				
		X				
Impacts environnementaux	impacts indirects suite aux actions engagées	Impacts environnement. estimés				
				X		
Priorité de l'action	★★★	-	-		+	++

Intitulé de l'action	4.2.3 Participer activement au réseau des territoires en PCAET				
Axe stratégique	4. Piloter, animer, sensibiliser et informer				
Objectif stratégique	4.2 Gouverner et piloter le PCAET				
Structure(s) pilote(s) de l'action	Grand Lieu Communauté avec Territoire d'Energies 44 et DDTM				
Structure(s) partenaire(s) de l'action	- ADEME - DREAL - Autres EPCI				
Les différentes étapes de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir informer des actualités concernant ces démarches, des échanges d'expériences entre pairs, de partages de documents permettant la bonne mise en oeuvre des actions et la valorisation des actions engagées. • Intégrer l'animateur PCAET dans les différents groupes d'échanges techniques existants (rencontres, échanges de données...) et plus particulièrement le réseau TELA et les groupes AMORCE. • Rencontrer régulièrement les autres animateurs PCAET du Pays de Retz pour échanger sur les problématiques rencontrées et les démarches en cours. Elargir autant que possible vers d'autres EPCI du Département. • Se tenir informé de l'actualité de la mise en oeuvre des PCAET et des différentes thématiques qui la compose. Participer autant que possible aux rencontres nationales, régionales sur les PCAET. 				
Indicateurs de suivi	Nombre de participations au réseau PCAET				
Moyens financiers à consacrer	Poste de l'animateur PCAET	Moyens financiers estimés			
		X			
Moyens humains à consacrer	Environ 5% du temps de l'animateur PCAET	Moyens humains estimés			
		X			
Impacts énergétiques	impacts indirects suite aux actions engagées	Impacts énergétiques estimés			
		X			
Impacts environnementaux	impacts indirects suite aux actions engagées	Impacts environnement. estimés			
				X	
Priorité de l'action	★★★				